

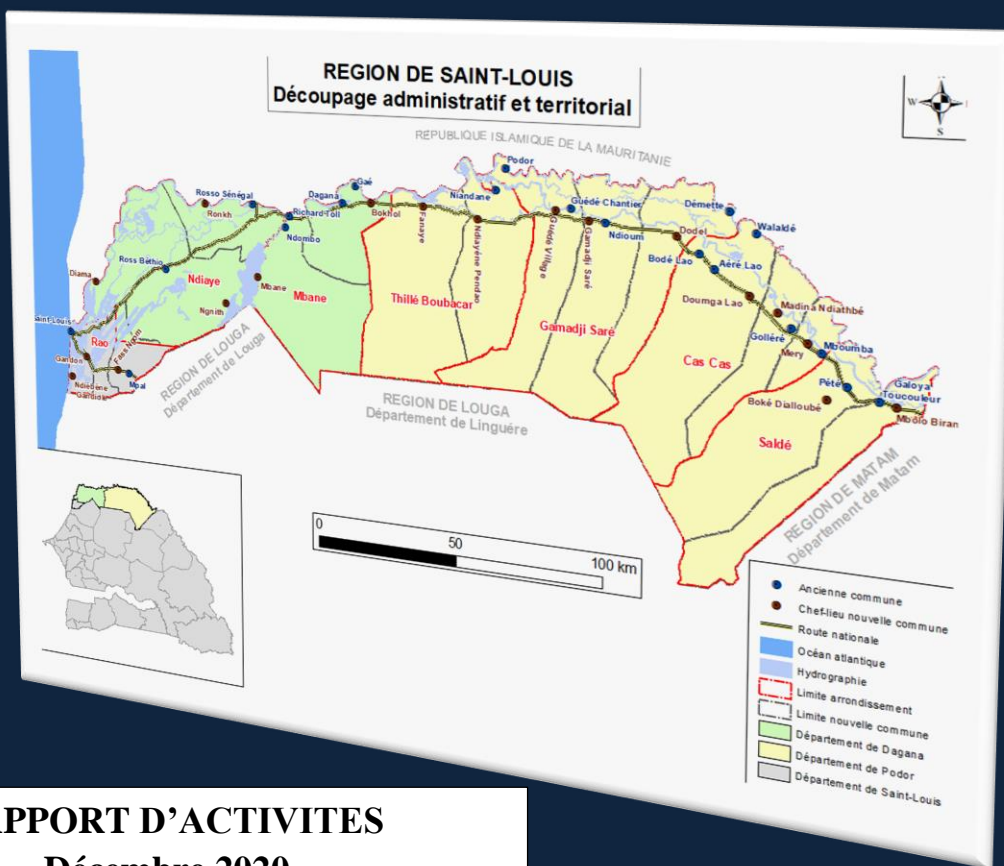
# REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



## REGION DE SAINT-LOUIS

### AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DE SAINT-LOUIS



### RAPPORT D'ACTIVITES Décembre 2020

## Table des matières

Liste des sigles et abréviations .....	3
Résumé exécutif.....	5
Introduction.....	7
1 Bilan des résultats et des activités .....	7
1.1 Evolution des indicateurs régionaux.....	8
1.2 Bilan des résultats intermédiaires et des activités par axe .....	8
1.2.1 Axe 1 : Appui à la planification locale, au renforcement des capacités et à la gouvernance locale ....	8
1.2.2 Axe 2 : Appui à la maîtrise d’ouvrage des collectivités territoriales.....	12
1.2.3 Axe 3 : Appui au développement économique local .....	16
1.2.4 Axe 4 : Appui à l’harmonisation des interventions, au suivi-évaluation et à l’animation des cadres de concertation .....	18
1.2.5 Axe 5 : Pilotage de l’Agence régionale de Développement .....	20
2 Etat d’exécution fiduciaire .....	40
2.1 Etat d’exécution des marchés .....	40
2.2 Etat d’exécution financière.....	40
3 Conclusion, leçons apprises et recommandations .....	43
4 Perspectives pour la prochaine période .....	43

### Liste des sigles et abréviations

<b>SIGLES</b>	<b>SIGNIFICATIONS</b>
3D	Décentralisation - Droits humains - Développement local
3PRD	Projet de Promotion du Partenariat Rizicole dans le Delta du Fleuve Sénégal
AACID	Agence Andalouse de Coopération Internationale pour le Développement
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement
AEP	Adduction d'Eau Potable
AG	Avis Général
AICHA	Appui aux Initiatives de Collectivités territoriales pour l'Hydraulique et l'Assainissement
AIDEP	Projet d'Appui à l'Agriculture Irriguée et au Développement Economique de Podor
ANO	Avis de Non Objection
APD	Avant-Projet Détaillé
ARD	Agence Régionale de Développement
ASSTEL	Accès aux services et structuration des exploitations familiales d'élevage
BAC	Baccalauréat
CLM	Cellule de Lutte contre la Malnutrition
CMO	Conditions Minimales Obligatoires
CRD	Comité Régional de Développement
CT	Collectivité territoriale
CTC	Coaching Territorial Continu
CTR	Comité Technique Régional
CVD	Comité Villageois de Développement
CIVD	Comité Inter villageois de Développement
CODEC	Collectif des Directeurs d'Ecoles
DAMO	Division Appui à la Maitrise d'Ouvrage
DELTA	Projet de Développement Economique Local et Transition Agro-écologique dans le Delta du fleuve Sénégal
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRIARS	Projet de Développement d'une Résilience à l'Insécurité Alimentaire Récurrente au Sénégal
DRP	Demande de Renseignement et de Prix
FECT	Fonds d'Equipement des Collectivités Territoriales
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FICOL	Facilité de financement des collectivités françaises
GRET	Groupe de Recherche et d'Echange Technologique
GP-GOM	Projet de généralisation et de pérennisation des systèmes de GOM
GODELGEN	Projet d'amélioration de la gouvernance et du développement économique local de la commune de Méri avec l'approche genre
ILD	Indicateur Lié au Décaissement
IPM	Institution Prévoyance Maladie
IR2P	Inventaire Rapide du Potentiel de la Plateforme
MGDAT	Ministère de la Gouvernance, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
OCB	Organisation Communautaires de Base

OLAC	Office des Lacs et Cours d'eau du Sénégal
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGAWA	Engineering for Human Development
PACASEN	Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal
PAEMS	Programme d'Accès à l'Eau en Milieu Scolaire
PAER	Programme d'accès à l'Energie en Région
PAF/AGRIFED	Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable
PAGOR	Projet d'Appui à la gouvernance locale
PAPEF	Projet pour l'Autonomisation Politico-économique des Femmes du Département de Podor
PAPUSG	Projet d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre
PASPED	Projet de contraste à la migration irrégulière à travers l'appui au Secteur Privé et à la création d'emplois au Sénégal
PCGES	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PDC	Plan de Développement Communal
PDD	Plan de Développement Départemental
PDDE	Plan de Départemental de Développement de l'Elevage
PDIDAS	Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agro-business au Sénégal
PDHA	Plan Départemental de l'Hydraulique et de l'Assainissement
PDZP	Projet de Désenclavement des Zones de Production
PNA	Programme National d'Adaptation au Changement Climatique
PNDL	Programme National de Développement Local
PTI	Plan Triennal d'Investissement
PPC	Projet Pistes Communautaires
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRACAS	Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PRAPS	Projet d'Appui au Pastoralisme au Sahel
PROGEP	Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique
PSDAR	Programme de Soutien au Développement Agricole et Rural
PSE	Plan Sénégal Emergent
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
REDISSE	Projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies en Afrique de l'Ouest
SAPI	Système d'Alerte Précoce et d'Information
SCSE	Sous-Commission Sectorielle de l'Elevage
SERRP	Projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis
SIG	Système d'Information Géographique
SYGMAP	Système de Gestion des Marchés Publics
TDR	Termes de référence

## Résumé exécutif

Les activités de 2020 s'articulent autour de cinq axes : (1) Appui à la planification locale, au renforcement des capacités et à la gouvernance locale, (2) Appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, (3) Appui au développement économique local (4) Appui à l'harmonisation des interventions, au suivi-évaluation et à l'animation des cadres de concertation et (5) Pilotage de l'Agence régionale de Développement.

Elles sont principalement marquées par l'élaboration des outils de planification locale intégrant les quatre dimensions transversales (changement climatique, nutrition, genre et migration) avec la finalisation des PDC des communes de Fanaye, Ndioum, Dodel, Madina Ndiathbé, Mboumba, Mbolo Birame et Pété fiancée par le projet Yellitaaré, l'élaboration des PDC de Walaldé, Aéré Lao, Bodé Lao, Guédé Chantier et Golléré avec le projet PAGOR et PAPEF et l'acquisition de financements à travers l'ONG 3D pour l'élaboration des PDC de Doumga Lao et Guédé Village. Avec ce financement, les départements de Podor et de Saint-Louis ne comptent chacun qu'une seule collectivité territoriale ne disposant pas de PDC. Par contre la situation est assez alarmante puisque seuls le Conseil départemental et les communes de Gaé, Ronkh et Ndombo disposent de documents de planification. Toutefois, avec les nouveaux partenariats avec le projet Kawolor et le projet PNA, certaines communes du département devront bénéficier de financement pour l'élaboration de leur PDC.

Avec la formulation du PACASEN rural, les Plans Triennaux d'Investissements des 3 conseils départementaux et des 30 communes ne bénéficiant pas du PACASEN urbain ont été élaborés.

Le contexte de la pandémie a conduit à l'annulation de la plupart des actions de renforcement des capacités des acteurs territoriaux prévus durant l'année 2020. Toutefois, il faut noter l'organisation de 12 sessions de renforcement de capacités organisées par les projets Soukhali Mbay et PAEMS. Ces sessions de formation ont été déroulées au profit de 205 acteurs territoriaux dont 29% de femmes. Des agents de l'ARD ont également bénéficié de formations continues à travers la collaboration avec le PACASEN, le PDZP et le Projet d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre (PAPUSG).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PACASEN, les communes de Saint-Louis, Dagana, Rosso Sénégal, Richard Toll, Golléré, Niandane, Ndioum et Podor ont bénéficié d'actions de coaching territorial continu pour attendre les CMO et IDP. Egalement, dans le cadre de la mise en œuvre du PAGOR, toutes les communes du département de Podor, ne bénéficiant pas de PACASEN, ont été accompagnés à travers un coaching territorial pour l'attente des objectifs du projet en matière de participation citoyenne, de fiscalité locale et d'amélioration de l'état civil.

Dans ce contexte de territorialisation des politiques publiques, la maîtrise d'ouvrage des projets de construction d'infrastructures au niveau des collectivités territoriales devient de plus en plus importante. C'est pourquoi, l'ARD, à travers sa division Appui à la Maitrise d'Ouvrage (DAMO) a entrepris plusieurs activités d'assistance notamment l'appui à la satisfaction des préalables de passation de marchés à l'ensemble des collectivités territoriales de la région, l'appui à la signature de convention dans le cadre du PDZP avec les communes de Doumga Lao et Gamadji Saré, la réalisation d'études de faisabilité des microprojets du FECT, des projets du PACASEN et des projets d'adduction d'eau potable, la réalisation de plus de 80 missions de suivi et de réception des chantiers de construction d'infrastructures et la prise en charge des impacts environnementaux dans la réalisation de ces infrastructures.

L'appui au développement économique local a été pris en charge avec la mise en œuvre du projet Soukhali Mbay sur financement de l'AACID. La finalisation des travaux de construction, d'aménagement et d'équipement de la ferme intégrée a permis le démarrage des activités de production avec l'exploitation de 8 ha sur les 10 aménagées avec plusieurs spéculations dont l'arachide, la pastèque, le piment, l'oseille, le gombo et l'arboriculture. Egalement, les activités d'emboûche bovine et de production laitière avec l'acquisition de 11 vaches laitières dont 1 veau, d'aviculture moderne avec 2 bandes de 500 sujets chacune, d'aviculture traditionnelle avec 30 sujets de poulets locaux et 3 paires de poulets de race importée et l'empoissonnement des bassins piscicoles 50 kg de clarias (environ 60 sujets) ont démarrées durant l'année 2020. La consolidation des projets financés dans le cadre du PSDAR dans les communes de Fass Ngom et Ngnith a été également déclenchée avec des rencontres de relance entre le projet, les bénéficiaires et les conseils municipaux.

La coordination et l'harmonisation des interventions a été au cœur des activités entreprises. En effet, l'ARD a coordonné un comité technique régional qui a déroulé le processus d'organisation de la conférence territoriale régionale et appuyé la tenue des conférences départementales.

Pour l'axe 5, des efforts importants ont été faits dans la prise en charge sociale et médicale avec une cotisation permanente des agents à la Caisse de Sécurité Sociale et à l'Institution de Prévoyance Maladie. Dans le domaine du partenariat, l'ARD a déroulé ou appuyé un certain nombre de projets durant l'année 2020 (FECT, Projet AEP Fanaye, Projet AEP Ronkh, PIC 4, AWA, AICHA, PAPEF, PAEMS, GP-GOM, PROGEP, PIC Salubrité, SERRP, GODELGEN, PAER, PDZP, CDS, PAF/AGRIFED, PASPED, ASSTEL, DRIARS et PAGOR) et appuyé le processus de coopération décentralisée entre les communes de Fanaye et de Vitoria Gasteiz. Dans le cadre de la recherche de financement, une importante coopération avec la région Hauts de France devrait permettre de bénéficier d'un FICOL énergie pour promouvoir le mixte énergétique.

La mise en œuvre de chaque projet contribue à l'atteinte des objectifs fixés dans les politiques nationales et cadrent bien avec les axes du PSE. En effet, dans le cadre du développement social et de l'environnement, les projets FECT, AEP Fanaye, AEP Ronkh, PIC 4, AWA, AICHA, PAPEF, PAEMS, GP-GOM, PROGEP, PIC Salubrité et SERRP ont permis d'améliorer le niveau d'accès à des services sociaux de base de qualité à travers des actions d'investissement et de renforcement de capacités.

Dans le cadre du développement économique, plusieurs projets ont contribué à la création de richesse et d'emplois à savoir GODELGEN, PAER, PDZP, CDS, PAF/AGRIFED, PASPED, ASSTEL et DRIARS. Ces projets, à travers la mise en place de fermes agricoles, de fonds d'investissements, d'insertion de jeunes diplômés dans les PME, de renforcement de capacités, etc., ont permis d'accroître sensiblement le niveau de vie des populations.

Sur le plan de la gouvernance, le projet PAGOR y est complètement consacré mais il faut noter que l'ensemble des autres projets ont déroulés plusieurs activités visant à améliorer la gouvernance territoriale.

Pour assurer sa mission de suivi-évaluation et de production de données fiables, l'ARD a réalisé, en 2020, la mise à jour des bases de données et du SIG dans les secteurs de l'éducation,

de la santé, de l'hydraulique et de l'assainissement, l'élaboration du rapport d'activités régional et la réalisation des enquêtes IR2P pour l'élaboration des situations de référence dans le cadre de l'élaboration des documents de planification.

## **Introduction**

La région de Saint-Louis constitue un enjeu important pour la mise en œuvre des politiques pour l'atteinte des objectifs du PSE. En effet, compte tenu des énormes potentialités économiques dont regorgent la région surtout sur le plan agricole, l'Etat du Sénégal lui a assigné un objectif ambitieux de couvrir 57% de la production de riz paddy pour l'autosuffisance en riz. Pour atteindre cet objectif, tous les acteurs de développement doivent apporter leur contribution. Parmi ces acteurs, les collectivités territoriales occupent une place importante. Avec l'avènement de la réforme de l'acte 3 de la décentralisation, les collectivités territoriales doivent assurer leur rôle de leadership et animer le développement territorial. L'ARD de Saint-Louis, en tant que structure d'appui des collectivités territoriales et de coordination et d'harmonisation du développement régional, se voit assigner des responsabilités plus accrues compte tenu des nouvelles orientations. Toutefois, avec l'avènement de la pandémie de COVID 19, la plupart des activités de l'ARD était au ralenti.

C'est dans ce contexte que ce rapport annuel est élaboré pour mettre en exergue les différents chantiers exécutés par l'ARD durant l'année 2020. Ce rapport fait un état des lieux sur les différentes réalisations de l'ARD dont les plus importantes sont l'élaboration des documents de planification (PDD, PDC), le renforcement des capacités des élus locaux en matière de gouvernance, le coaching territorial continu, l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux, de création de richesse et de renforcement des capacités des acteurs territoriaux (FECT, Projet AEP Fanaye, Projet AEP Ronkh, PIC 4, AWA, AICHA, PAPEF, PAEMS, GP-GOM, PROGEP, PIC Salubrité, SERRP, GODELGEN, PAER, PDZP, CDS, PAF/AGRIFED, PASPED, ASSTEL, DRIARS et PAGOR) et le suivi-évaluation et l'harmonisation de toutes les interventions au niveau régional (conférence territoriale départementale et régionale).

Le présent rapport est élaboré pour faire l'état de mise en œuvre du plan de travail et budget annuel 2020 validé par le Conseil d'administration et est structuré en deux parties. Une première partie qui présente le bilan des résultats et des activités suivant les quatre axes définis dont (1) Appui à la planification locale, au renforcement des capacités et à la gouvernance locale, (2) Appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, (3) Appui au développement économique local (4) Appui à l'harmonisation des interventions, au suivi-évaluation et à l'animation des cadres de concertation et (5) Pilotage de l'Agence régionale de Développement. Une seconde partie qui dresse le bilan de l'exécution financière à travers l'exécution des marchés, la mobilisation des ressources et l'exécution des dépenses.

## **1 Bilan des résultats et des activités**

Dans le cadre de ses missions, l'ARD de Saint-Louis est chargée de suivre et d'évaluer le développement des collectivités territoriales de la région. Ainsi, l'ensemble des indicateurs régionaux doivent être suivis et évalués afin de faciliter la prise de décision pour un développement équilibré des territoires. Une base de données exhaustive des services sociaux de base a été mise en place pour permettre un suivi régulier de ces indicateurs. L'évolution des indicateurs régionaux et l'état de mise en œuvre des activités par axe d'intervention sont présentés dans ce qui suit.

## 1.1 Evolution des indicateurs régionaux

La région de Saint-Louis constitue l'une des régions du Sénégal qui présente les taux d'accès aux services sociaux de base les plus importants. Les efforts consentis par l'Etat, les collectivités territoriales et les ONG et leurs partenaires respectifs, ont permis d'améliorer l'accès des populations locales aux services sociaux de base. Le tableau suivant fait état de l'évolution des taux d'accès sur les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'assainissement.

Secteurs		Taux d'accès en 2019	Taux d'accès en 2020
Education	Préscolaire	14,34%	15,90%
	Elémentaire	89,20%	94,10%
	Moyen	49,50%	49,67%
	Secondaire	36,80%	35,16%
Santé	Poste de santé	1/9 013 hbts	1/9 252 hbts
	Centre de santé	1/118 171 hbts	1/121 304 hbts
	Hôpital	1/354 514 hbts	1/363 913 hbts
Hydraulique	Rural	84%	84%
	Urbain	85%	85%
Assainissement	Rural	68%	69%
	Urbain	98%	99%

Par ailleurs, la dynamique du développement économique régional est marquée par les différents projets et programmes mis en œuvre dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et la pêche (PDIDAS, DELTA, 3PRD, AIDEP, PRAPS, REDISSE, DRIARS, etc.).

## 1.2 Bilan des résultats intermédiaires et des activités par axe

L'ARD, dans le cadre de sa mission d'appui technique aux interventions et initiatives des collectivités territoriales, a élaboré un plan de travail annuel validé par le Conseil d'Administration. La mise en œuvre de ce plan de travail a permis de réaliser des activités dans l'ensemble des 8 missions spécifiques qui lui sont assignées. Ces missions cadrent parfaitement avec les 5 axes stratégiques définis dans le manuel de suivi-évaluation des ARD que sont (1) Appui à la planification locale, au renforcement des capacités et à la gouvernance locale, (2) Appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales, (3) Appui au développement économique local, (4) Appui à l'harmonisation des interventions, au suivi-évaluation et à l'animation des cadres de concertation et (5) Pilotage de l'Agence régionale de Développement.

### 1.2.1 Axe 1 : Appui à la planification locale, au renforcement des capacités et à la gouvernance locale

Cet axe constitue le cœur de métier de l'ARD avec l'élaboration des documents de planification (PDC, PDD, PDHA, PDDE, etc.), le renforcement des capacités des acteurs territoriaux à travers les sessions de formation et le coaching territorial continu, et la gouvernance territoriale par la mise en place et/ou redynamisation et l'animation des cadres de concertation.

Résultats intermédiaires	Indicateurs	Valeurs atteintes	Valeurs cibles	Taux de réalisation
Planification locale appuyée	Pourcentage de plans de développement réalisés	12	15	80%
Capacités des acteurs locaux renforcées	Nombre d'acteurs locaux formés	205	IND	-



Niveau de performance des CT évalué	Nombre de CT évaluées	18	18	100%
-------------------------------------	-----------------------	----	----	------

Dans la région 25 communes ne disposaient pas de PDC en 2020. Avec l'appui financier de la CLM (projet Yellitaré/AECID) pour 7 PDC entamé depuis 2019, de l'ONG Mon 3 (Projet PAPEF/ACCD) pour 2 PDC, Le projet PAGOR (AACID) pour 4 PDC et la volonté des communes de Mpal et de Ngnith à prévoir dans leur budget de 2020 une ligne pour le financement de l'élaboration de leur plan de développement, l'élaboration de 15 PDC était prévue cette année. Les deux communes n'ont pas pu effectuer leur intention à cause des limites de leurs ressources financières et l'une des communes bénéficiaires de l'appui du PAGOR a tardivement démarré son processus.

### **1.2.1.1 Etat de mise en œuvre des activités**

#### **1.2.1.1.1 Appui à la planification locale**

L'année 2020 a été marquée par la poursuite de l'élaboration des PDC avec l'objectif d'appuyer toutes les trente et huit (38) communes à se doter de ce document fondamental pour le pilotage de leur politique de développement.

En effet, la finalisation des sept (07) PDC en cours d'année 2020, financée par la CLM à travers le programme Yellitaaré (financement AECID) a été effective. Les communes concernées sont Fanaye, Ndioum, Dodel, Madina Ndiathbé, Mboumba, Mbolo Birane et Pété. L'ACCD a également appuyé l'élaboration des PDC de Podor et de Guédé Chantier pour lesquels le premier est bouclé et le second attend juste l'étape de validation technique. Il sera bouclé d'ici décembre.

L'appui du Projet d'Appui à la Gouvernance locale dans le département de Podor (PAGOR) financé par l'AECID a été également une opportunité pour quatre (04) commune du département afin de se doter d'un PDC. Il s'agit des communes d'Aéré Lao, Bodé Lao, Golléré et Walaldé. Le processus est bouclé pour les trois premiers mais pour le dernier, le démarrage est différé à cause de l'indisponibilité de l'équipe opérationnelle de la mairie.

Aujourd'hui l'appui des partenaires présents dans le département de Podor et dont la plupart repose sur la coopération bilatérale entre le Sénégal et le Royaume d'Espagne a permis de doter à 21 communes sur 22, un Plan de Développement. Par ailleurs, pour les trois restants, les deux (Guédé Village et Doumga Lao) ont un accord de financement de l'ONG ONGAWA à travers l'ONG 3D. Ils attendent la signature de la convention pour démarrer le processus dans le courant du mois de décembre. Ainsi, la commune de Démette, première collectivité territoriale à disposer d'un PDC après l'Acte 3 de la décentralisation sur financement propre en 2015, doit actualiser son document pour permettre de couvrir les 22 communes du département. L'ARD a déjà élaboré des TDR pour l'évaluation du PDC de Démette et prévoit de démarrer dans le courant du mois de décembre le processus d'élaboration d'une nouvelle version 2021-2025 si le financement est obtenu.

La situation de l'élaboration des PDC se présente ainsi qu'il suit dans les trois départements :

Département	Nb commune	Nb commune avec PDC	Communes sans PDC
Saint-Louis	5	4	Mpal

Dagana	11	3	Diama, Ngnith, Ross Béthio, Rosso Sénégal, Dagana, Mbane, Bokhol et Richard Toll
Podor	22	18	Guédé Village, Doumga Lao, Démette et Walaldé

Pour la commune de Mpal, l'unique commune du département de Saint-Louis ne disposant pas de PDC, compte tenu de son étendu homogène et sa proximité avec Saint-Louis qui constitue un avantage sur le coût de la mobilisation du CTR, le budget de l'élaboration de son PDC pourrait être estimé à 2 millions avec une implication des personnes ressources locales. Un budget que la commune pourrait bien prendre en charge.

Le Département de Dagana reste toujours le parent pauvre dans la planification. En effet, 8 communes sur les 11 cherchent toujours les moyens d'élaborer leur plan de développement. Le démarrage du nouveau partenariat avec le Kawolor dans les communes de Bokhol, Diama, Ross Béthio, Gaé et Ronkh pourrait faciliter l'appui à l'élaboration des PDC des trois premiers qui n'en disposent pas encore. Le Fond pour l'Environnement Mondial dans le cadre de son Programme National d'Adaptation au Sénégal (PNA) prévoit d'appuyer l'élaboration de deux PDC dans le département.

Concernant l'adoption des documents de planification, 7 PDC sont en attente d'adoption puisque les communes comptent toujours sur la tenue d'une session pour introduire le point de l'adoption du PDC. Cette situation ne contraint pas sa validité pour une mise en œuvre car la validation technique est effectuée pour les communes concernées.

Dans le cadre du PACASEN rural prévu pour l'année 2021, qui vient en complément au PACASEN urbain (en cours) pour lequel seules huit (08) communes de notre région sont concernées, nous avons appuyé l'élaboration de Plan Triennal d'Investissement (PTI) pour les trente (30) communes restantes et les 3 départements. A noter également que pour chacun des trois départements, un projet structurant a été proposé sur la demande du Ministère des Collectivités Territoriales. Les PTI constituent aujourd'hui une base de données exhaustive des besoins prioritaires des collectivités territoriales concernées par le PACASEN rural dont le budget est de deux cent deux milliard six cent cinq millions huit cent vingt-cinq mille francs CFA (202 605 825 000 F CFA).

#### **1.2.1.1.2 Appui au renforcement de capacités**

Les sessions de renforcement de capacités des acteurs ont été très limitées cette année en raison de la propagation de la pandémie du COVID-19. Par ailleurs, trois (3) sessions de formations ont été déroulées dans le cadre de la mise en œuvre du Projet agriculture intégrée/ Soukhali Mbay sur la production de viande et de lait chez les ruminants, l'arboriculture forestière et fruitière et la pisciculture.

Le Programme d'Accès à l'Eau et à l'assainissement en Milieu Scolaire (PAEMS) a également organisé des ateliers de mise à niveau des acteurs territoriaux de Fass Ngom, Ngnith, Guédé Village, Mbolo Birane, Doumga Lao, Mbane, Méri, Gandon et Diam sur le guide méthodologique d'intervention et la démarché mise en œuvre de projets d'Eau potable, Hygiène et Assainissement (EHA) et Environnement et Développement Durable (EDD). L'objectif de ces sessions était d'accompagner les collectivités territoriales dans le transfert et la duplication

de la méthodologie d'intervention du programme afin d'améliorer l'environnement scolaire et les conditions d'apprentissage.

Ces activités de renforcement de capacités ont globalement touché 205 acteurs territoriaux dont 29% de femmes. De même, les agents de l'ARD ont également bénéficié de sessions de renforcement des capacités dans les domaines tels que le management de gestion de projet, les procédures environnementales et sociales, la passation de marchés, la reproduction des données statistiques de genre. Ces activités s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du PACASEN, du PDZP et Projet d'Appui aux Producteurs et Utilisateurs de Statistiques de Genre (PAPUSG).

Partenaires	Nb sessions	Domaines	Nb bénéf. H	Nb bénéf. F
Projet agriculture intégrée/ Soukhali Mbay	1	Production de viande et de lait chez les ruminants	17	13
Projet agriculture intégrée/ Soukhali Mbay	1	Arboriculture forestière et fruitière	17	13
Projet agriculture intégrée/ Soukhali Mbay	1	Pisciculture	17	13
PAEMS 3	9	Guide méthodologique d'intervention du PAEMS et démarché mise en œuvre de projets Eau potable, Hygiène et Assainissement (EHA) et Environnement et Développement Durable (EDD)	95	20
<b>Total</b>			<b>146</b>	<b>59</b>

### 1.2.1.1.3 Appui à la gouvernance des collectivités territoriales

Les activités de ce volet sont essentiellement marquées par le coaching territorial pour l'amélioration des performances des collectivités territoriales.

#### *Coaching territorial continu*

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal (PACASEN), l'Agence Régionale de Développement (ARD) participe à l'exécution du Coaching Territorial Continu (CTC). Elle joue un rôle-clé pour aider les collectivités territoriales à atteindre les CMO et les IdP d'une part, et à planifier, programmer et exécuter correctement les investissements identifiés dans le cadre de leurs programmes d'investissements annuels, d'autre part. Elle assure spécifiquement :

- La gestion des actions de coaching prévues pour les CT,
- La consolidation des demandes de coaching formulées par les CT,
- La mobilisation d'experts pour assurer les sessions de coaching,
- La planification du déploiement des experts,
- La planification des actions d'assistance ainsi que leur réalisation,
- Le suivi du budget alloué,
- Le traitement des demandes non planifiées et la validation/le rejet des demandes,
- L'élaboration de comptes rendus et propositions d'amélioration des services rendus,
- La coordination avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes afin de mener à bien les actions de coaching.

Le coaching territorial continu (CTC) constitue également un des mécanismes de renforcement de capacités du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN). Conduit par l'ARD, le CTC permet d'atténuer les risques liés à la planification

stratégique, la programmation, la budgétisation, la coordination des interventions des divers acteurs locaux, la gestion des informations, le reporting, le suivi-évaluation, etc. Il joue un rôle capital dans l'accompagnement des collectivités territoriales urbaines pour l'atteinte des résultats (Conditions Minimales Obligatoires et Indicateurs de Performance) leur garantissant l'accès aux ressources d'investissement du guichet dotation conditionnelle du FECT rénové.

L'évaluation des performances et la vérification du niveau d'atteinte des Indicateurs Liés au Décaissement (ILD) des communes pilotes du PACASEN a ainsi permis d'actualiser le guide de renforcement de capacités et le catalogue de coaching territorial continu dont les domaines d'intervention sont structurés autour de la gestion fiduciaire, la gestion environnementale et sociale, la transparence et participation citoyenne et la maîtrise d'ouvrage locale.

Le projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGOR) s'aligne ainsi au PACASEN à travers le renforcement des capacités managériales, techniques et financières des 18 communes non prises en charge par ce programme et la promotion des mécanismes citoyens de participation au processus décisionnel pour un développement territorial harmonieux et durable. Cet accompagnement permettra d'améliorer les savoir-faire et les aptitudes des acteurs territoriaux par l'acquisition de méthodes et d'outils qui renforcent qualitativement leurs capacités d'intervention et de participation aux prises de décisions majeures.

#### **Difficultés rencontrées et solutions préconisées**

<b>Difficultés</b>	<b>Solutions</b>
- Déficit de prise en charge de la compétence planification par les collectivités territoriales	- Prévision de fonds dans les budgets des collectivités territoriales pour l'élaboration de PDC
- Insuffisance des ressources financières pour une prise en charge des besoins spécifiques de formation des Collectivités Territoriales	- Recherche de partenaires pour le financement des activités de renforcement des capacités identifiées dans le rapport de performance régional

### **1.2.2 Axe 2 : Appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales**

Dans sa mission spécifique d'appui à la maîtrise d'ouvrage, l'ARD accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des procédures de passation des marchés et le suivi technique et financier des travaux de construction et d'équipement. Dans cet axe, il est retracé le niveau d'atteinte des résultats intermédiaires et l'état de mise en œuvre des activités des différents volets que sont i) appui à la signature des conventions de financement, ii) appui à la valorisation des mécanismes de financement, iii) appui à la réalisation d'études, iv) appui à l'entretien des ouvrages et à la maintenance des équipements, v) appui à la réalisation des ouvrages et à la réception des fournitures et vi) appui à la passation de marchés. Aussi, dans le cadre du Programme d'Appui des Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN), nous assurons l'accompagnement des communes pilotes dudit programme dans l'atteinte des CMO et IDP à travers le Coaching Territorial Continu.

#### **1.2.2.1 Niveau d'atteinte des résultats intermédiaires**

Dans la mise en œuvre de cette mission d'appui à la maîtrise d'ouvrage, l'ARD se fixe un certain nombre d'indicateurs de résultats à atteindre afin de mesurer ses performances par rapport à l'accompagnement des collectivités territoriales en matière de passation des marchés publics. Le tableau suivant fait état du niveau d'atteinte de ces résultats.

Résultats intermédiaires	Indicateurs	Valeurs atteintes	Valeurs cibles	Niveau de réalisation
Signature des conventions appuyée	Pourcentage de conventions signées	10	Indéterminé	-
Nombre de conventions suivies	Pourcentage de conventions suivies	39	Indéterminé	-
Réalisation d'études appuyée	Pourcentage de réalisation d'études appuyé	34	34	100%
Passation des marchés appuyée	Pourcentage de passation des marchés appuyés	9	9	100%
Réalisation des ouvrages appuyée	Pourcentage de réalisation d'ouvrages appuyés (13 réception provisoire et 4 réception définitive)	27	27	100%
Entretien et maintenance des ouvrages et équipements appuyés	Pourcentage de maintenance et d'entretien d'ouvrages et d'équipements appuyés	3	Indéterminé	-
Clôture convention	Pourcentage de clôtures de conventions appuyées	0	5	0%

### 1.2.2.2 Etat de mise en œuvre des activités

L'appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales constitue un enjeu de taille pour assurer une meilleure qualité des infrastructures et équipements réalisés dans les collectivités territoriales. En effet, cet appui permet, à travers ses 5 volets dont (i) appui à la signature des conventions de financement, (ii) appui à la réalisation d'études, (iii) appui à la passation des marchés, (iv) appui à la réalisation des ouvrages et à la réception des fournitures, et (v) appui à l'entretien et à la maintenance des ouvrages et équipements, une meilleure efficacité des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des projets de construction d'infrastructures et de fourniture d'équipements.

#### 1.2.2.2.1 Appui à la signature et au suivi des conventions de financement

Suite à la notification de l'accord de financement relatif à la réalisation de la piste communautaire Gaé-Dagana sur un linéaire de 12 km pour un montant de 1 milliard FCFA, dans le cadre du Projet de Désenclavement des Zones de Production (PDZP/PNDL), nous avons entrepris les actions suivantes pour appuyer la signature de la convention :

- Transmission de la notification de l'accord de financement à la CT ;
- Elaboration de la convention, suivi des signatures par les parties prenantes et l'approbation par l'autorité administrative.
- Suivi mobilisation contrepartie commune et élaboration notification versement contrepartie par le percepteur.

Mais compte tenu des difficultés rencontrées dans la mobilisation des fonds du FECT à travers les programmes du PNDL et du PACASEN, nos actions étaient surtout orientées pour la mise à disposition des fonds relatifs aux conventions déjà signées depuis 2017 entre le PNDL et les communes et celles signées en 2019 dans le cadre du PACASEN. En effet, suite aux relances, nous avons pu mobiliser 4 conventions sur les 8 restantes dans le cadre du PNDL. Par contre, pour ce qui est des allocations du FECT /PACASEN de 2020, aucune mobilisation n'a été effectuée à ce jour.

Dans le cadre de la riposte contre la COVID 19, l'ARD a accompagné 8 collectivités territoriales (Fass Ngom, Gandon, Mpal, Ndiébène Gandiole, Diama, Dagana, Richard Toll et

Podor) à signer des conventions tripartites avec le LuxDev, dans le cadre du Programme Indicatif de Coopération 4, pour l'acquisition de masques et de produits de lutte contre la pandémie.

Ce même programme a signé une autre convention tripartite de partenariat avec le Conseil départemental de Dagana et l'ARD pour l'acquisition de dispositifs solaires pour le Centre de Formation Professionnelle de Dagana et les postes de santé de Niassanté et Déby Tiguette.

Toutes ces conventions signées et celles qui étaient déjà en cours avec les projets et programmes PNDL, PACASEN, DRIARS, AWA, PDZP, Projet AEP Ronkh et Projet AEP Fanaye sont suivis régulièrement à travers des missions de terrain et des rapports périodiques sur leur situation de mise en œuvre.

#### **Difficultés rencontrées et solutions préconisées**

<b>Difficultés</b>	<b>Solutions</b>
- Lenteurs dans la mobilisation des ressources financières (PNDL et PACASEN)	- Diligenter le virement des fonds pour nous permettre d'exécuter les microprojets à travers des rappels périodiques
- Confusion des guichets communaux au niveau du trésor dans le cadre de la mise en œuvre des conventions du PNDL	- Réunions d'harmonisation de l'exécution du FECT avec les Percepteurs élargis aux Maires au besoin.

#### **1.2.2.2 Appui à la réalisation d'études**

A la suite de la signature des conventions de financement et à la mise à disposition des allocations du FECT (fond de concours, PACASEN 2019, fonds propres, ...), l'ARD doit accompagner les collectivités territoriales à élaborer les dossiers de marchés. Pour cela, des études doivent être menées pour l'estimation des coûts de réalisation des ouvrages et équipements ainsi que l'élaboration des spécifications techniques. Ainsi, durant l'année 2020, 34 études ont été effectuées afin de permettre aux collectivités territoriales de réaliser les investissements prévus. Ces études ont porté essentiellement sur :

- Les travaux de construction de la ferme intégrée de Fass Ngom avec le financement de l'AECID ;
- Les travaux d'extension de réseau dans la commune de Ronkh financés par la commune de Commercy-Rézé ;
- Les études concernant les projets financés par le PACASEN ;
- Les travaux d'adduction d'eau potable dans le cadre du projet AWA ;
- Les microprojets financés par les collectivités territoriales dans le cadre de leurs budgets propres et des fonds de concours ;
- Les travaux de construction de pistes rurales dans le cadre du PDZP.

Toutes ces études ont permis d'élaborer des dossiers d'appels d'offres pour l'exécution des différents investissements.

#### **1.2.2.3 Appui à la passation de marchés**

Dans sa mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'ARD doit accompagner les collectivités territoriales à satisfaire les préalables à la passation des marchés (Plan de Passation des Marchés, Avis Généraux, Cellule de Passation des Marchés, Commission des Marchés, charte de transparence) avant d'entamer le lancement de leurs marchés. L'accompagnement consiste

aussi à amener toutes les collectivités territoriales à se conformer aux dossiers types de passation des marchés. Et enfin, appuyer tout le processus de passation de marché conformément au code des marchés publics.

A la suite de la signature des conventions de financement, toutes les collectivités territoriales bénéficiaires des projets et programmes tels que le FECT/PNDL, le PACASEN, le PDZP et les projets de la coopération décentralisée ont été accompagnées dans la vérification de la satisfaction des préalables à la passation de marché (PPM, AG, arrêtés des commissions et cellules de passation des marchés avec les chartes de transparences), l'élaboration des dossiers de marchés (DAO, DRP, DP, contrats etc.), le lancement des marchés, l'évaluation et l'attribution des marchés.

A travers le coaching territorial continu, nous avons noté une amélioration considérable du respect des procédures de passation des marchés par certaines communes surtout par rapport à l'élaboration et à la publication du PPM par rapport aux années antérieures. Cependant, la non maîtrise du Sygmap a freiné l'efficacité des collectivités territoriales dans la gestion des procédures de passation des marchés directement sur le portail des marchés publics. Toutes les collectivités territoriales de la région ont été accompagnées afin de satisfaire les préalables à la passation des marchés à savoir la publication du PPM et de l'avis général ou spécifique, la signature des arrêtés de mise en place des commissions et cellules de passation des marchés. Des communes comme Golléré, Podor, Rosso Sénégal, Ndioum, Dagana, Richard Toll, Pété, Saint-Louis, Doumga Lao, Gamadji Saré, Ndiayéne Pendaou et Gaé ont été accompagnés dans toute la procédure de passation de marchés depuis la publication du PPM jusqu'à la signature des contrats.

#### **1.2.2.2.4 Appui à la réalisation des ouvrages et à la réception des fournitures**

Le suivi administratif, financier et technique de la réalisation des projets de construction d'infrastructures et de fourniture d'équipements constitue une étape importante pour garantir une bonne performance dans la mise en œuvre des conventions de financement et des contrats avec les entreprises. Durant, l'année 2020, l'ARD a accompagné plusieurs collectivités territoriales dans le suivi des conventions de financement et des financements à travers les fonds propres et de concours à travers le suivi du respect des prescriptions techniques et des recommandations environnementales. En effet, 27 projets ont fait l'objet de suivi dont 10 sont en cours de réalisation, 13 réceptionnés provisoirement et 4 définitivement.

Dans le cadre du suivi des contrats, une amélioration a été notée dans le suivi administratif des conventions et contrats à travers le recrutement d'un stagiaire spécialiste en droit qui est chargé de veiller au respect des dispositions juridiques dans les contrats.

Ce suivi administratif est accompagné d'un suivi de terrain au niveau des différents chantiers implantés dans les trois départements. Ce suivi technique, réalisé à travers 84 missions de terrain, met l'accent sur :

- la vérification de l'intégration des prescriptions environnementales et sociales dans les DAO et les dossiers d'exécution. Sur ce, tous les microprojets prévus par les conventions ont fait l'objet de screening et l'ensemble des DAO et dossiers d'exécution proposés par les prestataires ont pris en compte les recommandations environnementales et sociales.

- la conformité des réalisations par rapport aux prescriptions techniques contenues dans le contrat avec l'entreprise.

### Difficultés rencontrées et solutions préconisées

Difficultés	Solutions
- Manque de réactivité de certaines collectivités territoriales (Diama, Ndioum, Guede village ...) engendrant des retards dans la mise en œuvre des projets	- Organiser des rencontres avec les collectivités territoriales concernées pour mieux les sensibiliser sur le rôle des ARD et la pertinence d'exécuter les conventions dans les délais
- Lenteurs dans l'exécution de certains travaux (Mbane, Pété, Fass Ngom) du fait de la défaillance des entreprises	- Réaliser des études avant-projet détaillé pour lever cette contrainte
- Retard dans la mobilisation des fonds	- Suivre régulièrement la mobilisation des ressources avec envoi de lettres de relance

#### 1.2.2.2.5 Appui à l'entretien des ouvrages et à la maintenance des équipements

L'entretien et la maintenance des infrastructures et équipements constituent le maillon faible au niveau de la région depuis de nombreuses années. Ainsi, pour améliorer la performance des collectivités territoriales, l'ARD les a accompagnés dans le cadre des programmes PACASEN et PPC à élaborer leurs plans d'entretien du patrimoine et à inscrire un montant dans leur budget pour prendre en charge ces travaux.

### 1.2.3 Axe 3 : Appui au développement économique local

Cet axe constitue un enjeu important dans la nouvelle politique de l'Etat. En effet, plusieurs objectifs ont été assignés à la région pour participer à l'atteinte des objectifs du PSE. Le projet agricole intégré pour l'amélioration de la productivité des femmes et des jeunes en milieu rural à travers le renforcement des capacités de production, de conservation, de transformation et de commercialisation (Soukhali Mbay), financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale pour le Développement (AACID), participe aux efforts de l'Etat pour atteindre les objectifs assignés à la région. Ce projet vise la professionnalisation des producteurs et la création d'un modèle de ferme-école intégrée qui servira d'incubateur.

#### 1.2.3.1 Niveau d'atteinte des résultats intermédiaires

La mise en œuvre du projet Soukhali Mbay doit atteindre un certain nombre d'objectifs déclinés en indicateurs cibles à atteindre.

Résultats intermédiaires	Indicateurs	Valeurs atteintes	Valeurs cibles	Taux de réalisation
Développement des filières porteuses appuyées	Nombre de filières porteuses appuyées	9	9	100%
Porteurs d'initiatives économiques appuyés	Nombre de porteurs d'initiatives économiques appuyés	80	Indéterminé	-
Territoires sont valorisés	Nombre de CT ayant mis en place une stratégie de valorisation de leurs territoires	1	1	100%



### **1.2.3.2 Etat de mise en œuvre des activités**

Les activités mises en œuvre dans le cadre de l'appui au développement économique sont réparties en deux volets : (i) appui au développement des filières porteuses et (ii) appui aux porteurs d'initiatives économiques.

#### **1.2.3.2.1 Appui au développement des filières porteuses**

La réalisation des résultats du projet contribuera fortement au développement de filières autour de l'agriculture (Maraichage, arboriculture et culture pluviale), de l'élevage (Embouche bovine, aviculture et production de biogaz), de l'aquaculture (Pisciculture) et de la transformation (halieutique et laitière). Pour atteindre ces résultats, plusieurs activités ont été déroulées durant l'année 2020. Ces activités sont réparties entre la consolidation des projets mis en place dans le cadre du Projet de Soutien au Développement de l'Agriculture et Rural (PSDAR) et l'amélioration durable de la quantité et de la qualité des productions à travers la mise en place de d'une ferme intégrée incubatrice de jeunes promoteurs dans les filières citées ci-dessus.

La consolidation des projets du PSDAR est marquée par la mise à niveau de la ferme avicole, de l'embouche et des 10 projets d'agriculture familiale de la commune de Fass Ngom ainsi que le suivi des fermes agricoles et des magasins de vente d'aliments de bétail de la commune de Ngnith.

Pour la mise à niveau des projets de la commune de Fass Ngom, des rencontres ont été tenues avec les responsables de la commune pour tenter de redresser la situation de l'aviculture. Ces rencontres ont permis de retenir un certain nombre de décision dont le changement de bénéficiaires, la réparation des éléments défectueux telles que les portes et autres, la mise à contribution des fonds de roulement restant et la priorisation des bénéficiaires qui sont dans le projet, qui habite à Fass et qui veulent comme projet de réinsertion l'aviculture moderne et l'embouche.

Concernant le suivi des projets de la commune de Ngnith, une rencontre a été tenue avec les bénéficiaires des périmètres agricoles pour un accompagnement souhaité pour l'obtention de raccordement électrique de leur périmètre. Toutefois, aucune autre action n'a été réalisée compte tenu du contexte de COVID 19 et des urgences au niveau de la ferme intégrée de Fass Ngom.

Sur le plan de la mise en place de la ferme intégrée, les activités réalisées ont été marquées par l'achèvement des travaux de construction, l'acquisition des équipements et l'alimentation en électricité en plus du système solaire installée. L'achèvement des travaux de construction a permis d'acquérir des équipements pour un fonctionnement de la ferme avec le renforcement de la clôture par des haies vives et l'équipement de 10 ha en système goutte à goutte dont 2 ha pour les cultures arboricoles et 8 ha pour la culture fourragère et le maraichage. Le système d'irrigation de l'arboriculture est gravitaire. Il est connecté directement aux bassins de réserve d'eau et aux bassins piscicoles. Pour l'acquisition du matériel d'exploitation, des visites de prospection et des rencontres et ou échanges avec les structures compétentes (Sénégal Premier Equipement et Machine Sarl, CPH, CRD, Fermo-labo, Ets Fermelo) ont été réalisés. Ce matériel d'exploitation est destiné à tous les secteurs de la ferme à savoir l'horticulture, l'arboriculture, l'aviculture, la pisciculture, l'embouche bovine, la production de lait, la transformation et la production de biogaz.

La finalisation des travaux de construction, d'aménagement et d'équipement de la ferme a permis la mise à la production de 6 ha sur les 10 ha aménagés. Cette mise en production a concerné les spéculations telles que l'arachide (4 ha), la pastèque (1,5 ha), le piment (0,1 ha),

l'oseille (0,1 ha) et le gombo (0,3 ha). Sur les 4 ha restants, les 2 ha ont servi à démarrer la culture arboricole avec 150 manguiers, 370 agrumes (250 citronniers, 70 pamplemousses, 30 orangers et 20 mandariniers), 30 autres arbustes (10 pommes cannelle, 10 jujubiers et 10 tamariniers).

L'embouche bovine et la production laitière avec l'acquisition de 11 vaches laitières et 1 veau, l'aviculture moderne avec l'insertion de 2 bandes de 500 sujets chacune, l'aviculture traditionnelle avec l'acquisition de 30 sujets de poulets locaux et 3 paires de poulets de race importée et l'empoissonnement des bassins piscicoles avec l'acquisition de 50 kg de clarias (environ 60 sujets) auprès du projet des jeunes étudiants de l'UFR Agro de l'UGB ont été les autres activités développées dans la ferme. Toutefois, il faut noter des phases de crise alimentaire au niveau de l'embouche bovine.

La mise en œuvre de toutes ces activités de production a été précédée par des formations en techniques de production.

#### **1.2.3.2.2 Accompagnement des porteurs d'initiatives économiques**

Durant le second semestre de l'année 2020, une collaboration a été faite avec Positive Planet dans le cadre du projet « Oser entreprendre ». Il s'agit de l'accompagnement des bénéficiaires dans leur processus d'insertion et ou de professionnalisation. A cet effet tous les bénéficiaires de la ferme ont été accompagnés dans l'identification de leur activité de sortie. Certains comptent améliorer et diversifier leur activité actuelle, d'autres cherchent à mettre en place une nouvelle activité. Ils ont tous remplis des formulaires qui ont été déposés à Positive Planet. A la réception des dossiers des bénéficiaires ainsi que ceux d'autres jeunes et femmes de la région, des entretiens téléphoniques ont été réalisés par Positive Plant en vue d'un diagnostic préliminaire de l'activité. Ensuite, une liste de 130 entrepreneurs a été retenus. Parmi ceux-ci, il y a 6 bénéficiaires du projet. Des entretiens tête à tête ont été ensuite déroulés par un comité de sélection avec la participation de la coordonnatrice du projet. Une liste de 80 bénéficiaires a été présélectionnée dont 5 qui sont des bénéficiaires du projet. Les bénéficiaires retenus ont participé durant 4 jours à une formation en entrepreneuriat organisée par PPI en collaboration avec l'ARD et les centres de formation techniques du département. Les 5 bénéficiaires du projet sélectionnés sont actuellement en train d'être appuyé dans l'élaboration de leur business plan ainsi qu'à l'évaluation et l'analyse de leur activité. Ensuite les documents de demande de crédit seront déposés à BAOBAB et seront traités et financés en cas de conformité pour un crédit établi sur 6 à 12 mois. Cinq (5) autres bénéficiaires sont aussi en train d'être suivi par le projet lui-même et selon le même format. Des visites de sites seront organisées en début de semestre suivant dans chacune des 10 activités présélectionnées.

#### **1.2.4 Axe 4 : Appui à l'harmonisation des interventions, au suivi-évaluation et à l'animation des cadres de concertation**

L'harmonisation des interventions au niveau des collectivités territoriales constitue un enjeu fondamental pour la réduction des disparités constatées entre d'une part les départements et d'autre part le milieu rural et le milieu urbain. Cette harmonisation ne peut se faire en l'absence d'un système de suivi-évaluation fonctionnel et des cadres de concertation dynamiques. Les conférences territoriales constituent des instances pertinentes pour assurer l'équilibre du développement de la région.

#### **1.2.4.1 Niveau d'atteinte des résultats intermédiaires**

Le niveau d'atteinte des résultats est mesuré par des indicateurs définis dans le PTBA de l'ARD pour évaluer l'efficacité des actions d'harmonisation, de suivi-évaluation et d'animation des cadres de concertation. Le tableau suivant fait état du niveau d'atteinte de ces indicateurs.

<b>Résultats intermédiaires</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Valeurs atteintes</b>	<b>Valeurs cibles</b>	<b>Taux de réalisation</b>
Interventions harmonisées	Nombre de conférences territoriales tenues	4	4	100%
Animation des cadres de concertations appuyée	Nombre de cadre de concertation fonctionnel	18	18	100%

#### **1.2.4.2 Etat de mise en œuvre des activités**

Les activités de cet axe sont réparties en trois volets : (i) appui à l'harmonisation des interventions, (ii) appui à l'animation des cadres de concertation, et (iii) appui au suivi-évaluation.

##### **1.2.4.2.1 Appui à l'harmonisation des interventions**

La principale activité déroulée dans ce volet est constituée de l'organisation de la cinquième édition de la conférence territoriale.

##### **Conférence territoriale**

L'organisation de la cinquième édition de la conférence territoriale est effectuée dans un contexte marqué par la pandémie de COVID 19. Compte tenu de cette contrainte, le processus d'élaboration des rapports de la conférence territoriale au niveau départemental et régional a été allégé avec une mise à jour des projets recensés en 2019 et l'insertion des projets de riposte contre la COVID 19. Ainsi, le Comité Technique Régional (CTR) a exploité la base de données de l'année 2019 et a extrait les projets pour chaque département qui ont été envoyés aux Comité techniques départementaux et locaux (CTD et CTL) pour une mise à jour.

Les Préfets de département ont saisi les sous-préfets de leur circonscription pour une mise à jour des données concernant les collectivités territoriales, les services et les ONG dans leur circonscription. Les CTD ont également saisi les services régionaux et départementaux, les Conseils Départementaux et les autres ONG pour la réactualisation des données et l'insertion des nouveaux projets démarrés en 2020. A la suite de cette période de collecte de données, les CTD ont élaborés des pré-rapports qui ont fait l'objet de validation lors d'un atelier départemental organisé à cet effet. Les rapports départementaux validés sont transmis au Gouverneur, qui instruit le Comité technique régional (CTR) à exploiter les différents rapports afin d'élaborer le rapport régional. Une collecte complémentaire est effectuée par le CTR afin de s'assurer de la complétude des programmes et projets réalisés dans la région. A la suite de cette collecte, un rapport est élaboré et présenté lors d'un atelier avec la participation des autorités administratives, des collectivités territoriales, des services techniques, des responsables de projets et programmes, des responsables d'ONG, des représentants de la société civile, etc.

La conférence territoriale régionale est l'instance permettant de faire l'état des lieux des différentes réalisations effectuées dans la région. Elle a permis de mesurer l'état de mise en œuvre des 33 mesures prises lors du Conseil des Ministres délocalisé, le niveau d'investissement de l'Etat à travers les autres projets et programmes, des collectivités territoriales et des ONG avec une situation sur leur état de mise en œuvre. Elle aboutit

également à des recommandations pour un meilleur suivi des projets et programmes et un rééquilibrage des investissements compte tenu des déséquilibres constatés dans la répartition au niveau de chaque département.

#### **1.2.4.2.2 Appui à l'animation des cadres de concertation**

##### ***Mise en place/redynamisation des dispositifs de gouvernance territoriale***

Dans le cadre de l'élaboration des documents de planification locale (PDC et PDD), l'ARD a appuyé les collectivités territoriales bénéficiaires à la mise en place de cadre de concertation, de planification et de suivi-évaluation du développement. En plus de piloter le processus de planification locale, ces dispositifs mobilisent les acteurs territoriaux autour d'un référentiel commun mettant en relief l'ambition nourrie pour le territoire, les stratégies pour y parvenir ainsi que les contributions attendues de chaque groupe d'acteurs pour la mise en œuvre de ces stratégies conformément aux objectifs retenus.

De même, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGOR), l'ARD a effectué un important travail d'appui à l'animation des cadres de concertation, de planification et de suivi-évaluation du développement des communes de Méry, Doumga Lao, Madina Ndiathbé, Mboumba, Walaldé, Aéré Lao, Gamadji Saré, Dodel, Guédé Village, Guédé Chantier, Démette, Bodé Lao, Fanaye, Ndiayene Pendo, Mbolu Birane, Boké Dialloubé, Galoya Toucouleur et Pété. L'animation régulière de ces cadres devrait favoriser une harmonisation des politiques et un partenariat renforcé entre les acteurs locaux, et un leadership politique territorial plus accompli.

#### **Difficultés rencontrées et solutions préconisées**

<b>Difficultés</b>	<b>Solutions</b>
- Absence de moyens financiers pour la mise en place de système de suivi-évaluation	- Renforcement des moyens des collectivités territoriales pour la mise en place de système de suivi-évaluation
- Indisponibilité de données précises sur les secteurs économiques et le foncier	- Complément de données prévu auprès de structures et de personnes ressources lors des journées de restitution prévues

#### **1.2.5 Axe 5 : Pilotage de l'Agence régionale de Développement**

Cet axe est constitué de quatre volets dont i) la gestion et la coordination de l'ARD, ii) la communication, iii) le suivi-évaluation et capitalisation et iv) les partenariats.

##### ***1.2.5.1 Gestion et coordination de l'ARD***

Le personnel de l'ARD est composé de 28 agents dont 15 permanents et 13 temporaires. Cet effectif est composé de 14 cadres supérieurs avec un niveau de BAC+5 minimum, 6 cadres moyens avec un minimum de BAC+2 et 8 agents de l'équipe d'appui constitué de 4 chauffeurs, de 3 gardiens et d'un jardinier. Le recours à des agents temporaires est guidé par la consistance des activités que doit dérouler l'ARD et le manque de personnel technique (6 agents permanents avec un niveau de BAC+5 dont le Directeur) qualifié pour leur réalisation.

Pour l'année 2020, la prise en charge sociale et médicale du personnel ont été assurés avec une cotisation permanente à la caisse de sécurité sociale et à l'IPM.

Compte tenu du contexte de la COVID 19, les réunions de coordination ont été suspendus du mois de mars au mois de novembre. Ces réunions constituent des périodes d'échanges l'état d'avancement des activités prévues et les contraintes liées à leur exécution. Des solutions sont

identifiées par la suite pour lever ces contraintes. Chaque agent donne également sa programmation d'activités pour la semaine en cours afin de faciliter leur suivi.

En 2020, compte tenu des exigences de performance, la réunion du conseil d'administration, concernant le vote des documents administratifs et financiers de l'agence à savoir le rapport d'activités 2020, l'état d'exécution budgétaire de 2020 et le budget de 2021, a été organisée avant le 31 décembre de l'année en cours. Tous ces documents ont été adoptés à l'unanimité par le conseil d'administration. En divers, toutes les conventions signées par l'agence ont été présentées aux administrateurs pour leur adoption.

#### **1.2.5.2 Communication**

La communication de l'agence est assurée à travers la gestion et l'animation des plateformes d'informations telles que le site web, la page facebook et le groupe whatsapp, l'organisation d'émissions radiophoniques et l'impression de supports de communication.

##### **➤ Gestion et animation du site web, de la page Facebook et du groupe whatsapp**

Le site web de l'agence connaît une progression notable. En effet, une restructuration a été faite sur le site afin de prendre en compte les préoccupations des différents acteurs territoriaux. La mise à jour du site web constitue un enjeu majeur qui est en train d'être relevé avec la mise en d'une équipe en charge du suivi. Cette équipe prépare les différents articles à intégrer dans le site et après validation les insèrent. Le site de l'agence permet de disposer d'informations sur la présentation, l'historique et la structuration de l'ARD, les collectivités territoriales avec une page consacrée à chacune, les projets et programmes en ancrage à l'ARD et les différents documents et supports cartographiques réalisés par l'Agence. Durant le dernier trimestre de l'année 2020, il a été dénombré 1 156 visites. Des emails professionnels ont été créés pour chaque agent mais leur utilisation effective tarde encore.

Concernant la page Facebook, l'animation est assurée par l'ensemble des agents avec des publications régulières sur les activités mises en œuvre par l'Agence. Aussi, les annonces de recrutement et d'appels à candidature sont également publiés sur la page facebook pour une plus large diffusion. Une progression des visites de plus de 75% a été constatée durant l'année 2020.

En 2020, compte tenu des besoins d'information permanente sur les activités de l'Agence en interne, un groupe whatsapp a été créé avec l'ensemble des agents. Des informations fraîches y sont diffusés afin de faciliter la communication interne de l'Agence. Des projets comme Soukhali Mbay et PAGOR ont également créés des groupes whatsapp pour une diffusion rapide des informations concernant la mise en œuvre des activités.

##### **➤ Organisation d'émissions radiophoniques**

Pour cette année, l'initiative « Echo du territoire », organisé en partenariat avec la RTS, a permis de réaliser plusieurs émissions radiophoniques sous forme de débat sur plateau et de reportages sur format plateaux délocalisés. Entre autres thématiques traitées, nous pouvons citer l'intercommunalité, les changements climatiques et la résilience, les enjeux de la planification du développement local, les énergies renouvelables, le projet pistes communautaires (PPC) et d'autres thématiques de développement. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAF/AGRIFED, 7 émissions radiophoniques ont été organisées pour la vulgarisation des activités du projet et de la circulaire prise par le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural le 5 juin 2018 pour une meilleure prise en charge des besoins des femmes dans l'accès à la terre et aux équipements de production.

### ➤ **Réalisation de supports de communication**

Durant l'année 2020, la conception de supports de communication a permis de réaliser des plaquettes pour les projets Soukhali Mbay et PAF/AGRIFED, de 3 kakémonos pour les projets PAF/AGRIFED et PAGOR et de 5 banderoles à l'occasion des événements organisés. L'infographie et l'édition des documents de planification et des différents rapports produits par l'Agence ont été des activités marquantes.

Une collaboration étroite est entretenue avec la presse locale pour assurer une large couverture des activités de l'agence. Ainsi, en 2020, plusieurs couvertures de presse des ateliers de formation, réunion du Conseil d'administration ou activités de terrain ont été effectuées. Ces couvertures de presse ont permis l'insertion de 38 articles ou reportages radiophoniques diffusés au niveau national et régional, et/ou relayés sur le site web de presse en ligne (ex : Ndarinfo ou Dakaractu).

### ***1.2.5.3 Suivi-Evaluation et capitalisation***

Les activités de suivi-évaluation sont essentiellement marquées par les enquêtes IR2P réalisées dans le cadre de l'élaboration des documents de planification, la mise à jour du système de suivi-évaluation composé d'une base de données alphanumériques et d'un SIG, le suivi des branchements particuliers et l'élaboration du rapport d'activités régional.

### ➤ **Enquêtes IR2P**

Dans le cadre de l'élaboration des documents de planification, le comité national de planification a mis en place, avec l'appui technique du PNDL, une plateforme de collecte des infrastructures socio-économiques des collectivités territoriales dénommée IR2P. Cette plateforme composée d'un ensemble de formulaires de collecte dans l'éducation, de la santé, de l'hydraulique, l'assainissement, les centres communautaires, les infrastructures économiques, la téléphonie mobile, l'électrification, les villages ou quartiers et la gouvernance. Dans chaque formulaire, il est recensé l'ensemble des infrastructures que dispose la collectivité territoriale avec des informations sur la nature, la capacité, la fonctionnalité, les besoins de réfection, etc. Les informations sont collectées avec l'aide de smartphones à l'aide d'une application propriétaire installée et sont envoyées ensuite dans la plateforme qui permet à l'aide de tableaux de sortie établis à l'avance de les télécharger.

Durant l'année 2020, les enquêtes ont été effectuées dans les communes de Guédé Chantier, d'Aéré Lao, de Bodé Lao, de Walaldé et de Golléré dans le cadre de l'élaboration de leurs PDC. Un recrutement d'enquêteurs est fait sur la base des propositions des Maires et une formation est organisée sur l'ensemble des formulaires. A la fin de la formation, un test est organisé afin de juger le niveau de compréhension des enquêteurs. Les enquêtes ont débuté aussitôt après la formation pour une durée maximale de 5 jours. Le facilitateur du processus de planification est chargé de superviser les enquêtes et d'envoyer les données au niveau du serveur après la collecte. Ces enquêtes ont permis de disposer d'une base de données de l'ensemble des infrastructures socio-économiques géolocalisées et des informations nécessaires permettant d'établir la situation de référence des différentes communes.

### ➤ **Mise à jour du système de suivi-évaluation**

La mise à jour exhaustive des données dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et de l'assainissement constitue une activité régaliennne. En effet, en partenariat avec les services en charge de ces secteurs, une matrice est envoyée et renseignée par les parties concernées et son intégration est faite dans le SIG de l'Agence. Cette mise à jour permet de

suivre régulièrement les indicateurs de développement et de réaliser des cartes thématiques dans le cadre de l'élaboration des PDC et PDD. Egalement, sur demande des services techniques et des étudiants des cartes et des données sont mises à leur disposition.

Egalement, dans le cadre de l'élaboration des documents de planification des collectivités territoriales, des cartes thématiques sont élaborées pour illustrer les différentes thématiques de la commune. En partenariat avec l'ONG Le Partenariat, dans le cadre du programme PAEMS, les données du secteur de l'éducation sont mises à jour et ont permis de réaliser un atlas sur l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles élémentaires de la région.

Le suivi des projets pilotés par l'ARD se fait régulièrement avec l'élaboration de rapports trimestriels et semestriels. Le suivi de la mise en œuvre des autres projets et programmes régionaux se fait à travers l'organisation de la conférence territoriale et l'élaboration du rapport d'activités régional.

#### **Difficultés rencontrées et solutions préconisées**

<b>Difficultés</b>	<b>Solutions</b>
- Insuffisance des ressources financières de l'ARD pour organiser régulièrement des collectes de données pour les mises à jour	- Doter les CT de système de suivi-évaluation local - Rechercher des moyens auprès des projets et programmes pour la collecte régulière d'information

#### **1.2.5.4 Partenariats**

La dynamique partenariale développée par l'ARD a permis la signature de plusieurs conventions de financement au profit des collectivités territoriales.

##### **1.2.5.4.1 Fonds d'Équipement des Collectivités Territoriales (FECT) avec le Programme National de Développement Local (PNDL)**

Le FECT a pour objectif de relever le niveau d'accès en infrastructures des collectivités territoriales à travers un appui financier avec 10% de contribution venant des collectivités territoriales bénéficiaires. La mise en œuvre du FECT a démarré depuis l'année 2007 et a touché toutes les collectivités territoriales de la région à l'exception du département de Podor. Elle a permis d'investir 4 917 270 000 FCFA durant les 12 années de mise en œuvre et de signer 161 conventions. En 2019, aucune convention n'a été accordée aux collectivités territoriales de la région. Toutefois, il faut préciser que les conventions signées en 2017 avec les communes de Mpal, Ronkh, Galoya, et le CD de Dagana n'ont pas connu de début de mise en œuvre du fait de la mise à disposition tardive des fonds de la part du PNDL. L'ARD est chargée dans le cadre de sa convention de réaliser une assistance et un accompagnement de proximité pour une mise en œuvre efficace du programme. Un financement de 1 500 000 F CFA a été mis en place pour la réalisation des activités de suivi environnemental des microprojets réalisés dans le cadre du FECT.

##### **1.2.5.4.2 Projet de Désenclavement des Zones de production (PDZP) avec le Programme National de Développement Local (PNDL)**

Le PDZP constitue une réponse pertinente à l'enclavement des localités et des zones de production avec la réalisation de pistes de désenclavement. La mise en œuvre du PDZP a permis d'acquérir un financement de près de 3 milliards pour la réalisation de 47 km de pistes au niveau des communes de Gamadji Saré et de Doumga Lao et Gae. Les travaux sont en cours

d'exécution pour les communes de Gamadji Saré et Doumga Lao. Par contre, pour la commune de Gae le processus de passation des marchés vient juste de démarrer avec le dépôt du DAO à la DCMP pour avis de non objection.

Un agent d'appui au développement économique et 2 stagiaires mis à la disposition des communes bénéficiaires ont été recrutés pour assurer l'animation du développement économique local. Plusieurs activités ont été déroulées durant l'année 2020 dans le cadre de la promotion des chaînes de valeur dont :

- Un atelier de partage de la convention entre l'ARD et les services techniques parties prenantes du projet ;
- La restitution des projets prioritaires aux communes bénéficiaires ;
- L'élaboration du document sur les projets prioritaires ;
- L'élaboration du document de diagnostic des filières porteuses ;
- La mise à jour du document de projet d'accompagnement de Fass Ngom dans le cadre du PPC/PNDL ;
- L'élaboration du document de projet de promotion de l'aviculture villageoise ;
- La reconcentre avec les GPF et communes pour la présentation du projet de promotion de l'aviculture villageoise ;
- L'identification des OP et GPF ;
- La réunion de partage des outils de suivi-évaluation du projet

#### **1.2.5.4.3 Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN) avec l'Agence de Développement Municipal**

L'ARD participe à l'exécution du Coaching Territorial Continu (CTC). Elle joue un rôle-clé pour aider les collectivités territoriales à atteindre les CMO et les IdP d'une part, et à planifier, programmer et exécuter correctement les investissements identifiés dans le cadre de leurs programmes d'investissements annuels, d'autre part. Elle est mandatée par l'ADM et assure la liaison avec les CT urbaines. Elle implique également les services déconcentrés pour une planification, une exécution et un suivi approprié des investissements locaux. Elle assure spécifiquement :

- La gestion des actions de coaching prévues pour les CT ;
- La consolidation des demandes de coaching formulées par les CT ;
- La mobilisation d'experts pour assurer les sessions de coaching ;
- La planification du déploiement des experts ;
- La planification des actions d'assistance ainsi que leur réalisation ;
- Le suivi du budget alloué ;
- Le traitement des demandes non planifiées et la validation/le rejet des demandes ;
- L'élaboration de comptes rendus et propositions d'amélioration des services rendus.
- La coordination avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes afin de mener à bien les actions de coaching.

Les communes de Saint-Louis, Dagana, Richard Toll, Rosso Sénégal, Podor, Ndioum, Niandane et Golléré sont les communes bénéficiaires du projet. En 2020, toutes ces communes ont été accompagnées à travers le coaching territorial continu pour leur permettre d'atteindre les CMO et IdP. Cet accompagnement est fait par la mise en œuvre de plusieurs activités dont :



- L'appui à l'élaboration et au vote dans les délais prescrits par la loi des budgets primitifs 2021 ;
- L'appui à l'élaboration et au vote dans les délais du compte administratifs 2019 ;
- Le suivi du remboursement des dettes du PAC/PRECOL ;
- Le suivi de la contribution des communes dans le budget de l'ARD ;
- L'appui à la l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation du PARCA des communes ;
- L'appui à la mise à jour et à l'exécution des PTI et des PAI des communes ;
- L'appui au respect des procédures de passation des marchés et à l'élaboration des dossiers d'appels d'offres ;
- L'appui au respect des dispositions du manuel de gestion environnementale et sociale du programme.

Toutefois, des difficultés ont été notées à savoir la mise à disposition tardive des allocations financières du PACASEN de 2020, la transmission tardive des comptes de gestion par les percepteurs, la mise en place tardive des commissions de fiscalité locale et la non réactualisation de la base de données des redevables et de recouvrement de la fiscalité locale. La sensibilisation des parties prenantes sur les engagements pris dans le cadre de ce programme pourrait permettre d'améliorer l'implication des acteurs pour une planification, une exécution et un suivi approprié des investissements locaux.

#### **1.2.5.4.4 Programme d'Appui aux Initiatives des Collectivités territoriales pour l'Hydraulique et l'Assainissement dans la Région de Saint-Louis (AICHA)**

La phase 2 du programme a été bouclé en 2019 suite à une prolongation qui a permis de réaliser l'ensemble des activités prévues. Ainsi, tous les objectifs visés à travers cette phase sont atteints.

A cause de la pandémie de COVID 19, nous avons accusé un retard dans la formulation de la troisième phase que nous avons appelé AICHA 21 en vue de présenter les efforts des collectivités territoriales de notre région dans l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement lors de la journée mondiale de l'eau prévu à Dakar en 2021. Ainsi, la troisième phase s'est fixée les objectifs suivants :

- **Objectif 1** : consolider et renforcer des capacités des collectivités locales de la Région de Saint-Louis en matière de pilotage stratégique et de maîtrise d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement ;
- **Objectif 2** : identifier et mettre en œuvre des solutions techniques et des modes de gouvernance durables prenant en compte les dimensions participatives, institutionnelles et contractuelles pour les services d'eau potable et d'assainissement ;
- **Objectif 3** : accompagner la professionnalisation de la gestion et du suivi des services d'eau potable et d'assainissement, et améliorer les pratiques des ménages et dans les lieux publics en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- **Objectif 4** : capitaliser et diffuser les résultats du programme lors du 9<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau de Dakar en 2021.

AICHA 21 est évalué à 1 162 692 € soit 762 675 956 F CFA pour une population de 37 800 habitants à toucher par le programme. Cette dernière phase sera consacrée à la consolidation des acquis et à l'autonomisation des acteurs territoriaux pour des perspectives de pérennisation des réalisations du programme AICHA.

#### **1.2.5.4.5 Projet Accès aux services et structuration des exploitations familiales d'élevage (ASSTEL)**

Porté par l'ONG Gret, le projet ASSTEL a bouclé deux phases de deux années chacune. Il vise à contribuer au développement du secteur de l'élevage dans le département de Dagana. Après la fin de la seconde phase en 2019 au cours de laquelle l'ARD avait appuyé le département à élaborer un plan triennal de développement de l'élevage du département de Dagana (PDDE), à mettre en place d'un dispositif d'alerte précoce et d'information du secteur de l'élevage (SAPI), et un cadre de concertation intégré comme sous-commission sectorielle de l'élevage dans le cadre de concertation départemental de planification et de suivi du développement. L'objectif III du programme notamment « favoriser le dialogue interprofessionnel (filières) et la concertation multi-acteurs (politique territoriale) » portait ses résultats.

LA phase III considérée comme la dernière, sera lancée cette année. Les missions dévolues à l'ARD visent à consolider les acquis et à offrir les bases d'une pérennisation avec un portage par les collectivités territoriales du département. Le portage sera coordonné par le conseil départemental avec une implication active des communes du département à travers leur commission touchant le secteur de l'élevage. Pour permettre au conseil départemental d'assumer ce rôle, cette position est bien soulignée dans la nouvelle convention tripartite (CD, Gret, ARD) qui précise le rôle d'appui technique de l'ARD devant accompagner le département dans ses objectifs.

Les actions de la nouvelle convention sont orientées vers l'animation du cadre de concertation, le renforcement des capacités des acteurs, le déploiement du SAPI au niveau du conseil départemental et la mise en œuvre d'un mécanisme pour le financement du PDDE. Une base de données partagée entre les acteurs du secteur dans le département est aussi envisagée tel que demandé par ces derniers lors de la deuxième phase du programme. Le département devrait recruter un point focal qui sera chargé d'administrer le SAPI et de coordonner les activités pour garantir une continuité pour les acquis réalisés durant ces 4 dernières années avec le projet.

#### **1.2.5.4.6 Fondation Mon3**

Les deux conventions signées avec l'ONG Mon-3 en 2018 dans le cadre du projet d'amélioration de la gouvernance et du développement économique local de la commune de Méry avec l'approche genre « GODELGEN-MERY » et de l'accès à l'eau potable et l'équité de genre intitulé projet Pour l'Autonomisation Politico-économique des Femmes du Département de Podor « PAPEF-PODOR », sont en leur phase final pour ce mois de décembre. En effet, le processus de capitalisation des acquis est enclenché avec un atelier au niveau de la commune de Méry pour la contribution des bénéficiaires dans la l'identification des bonnes pratiques et des leçons apprises de ces programmes.

Il est passé en revue toutes les tâches portées par chaque partenaire. Dans le cadre du projet GODELGEN-MERY financé par le Coopération Espagnole, l'ARD à appuyer dans les formations en facilitant au LASPAD l'acquisition d'une base de données de référence sur la performance des CT et le contact avec ces dernières pour le déroulement de ses formations.

Les autres activités facilitées par l'ARD notamment l'inclusion du genre dans le PDC de Méry qui a fait l'objet d'une mise à jour avec une installation de CVD dans tous les villages, la mise en place du FAIL, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une unité de transformation des produits locaux pour les femmes ainsi que leur formation sur la méthode de gestion ont également étaient revisités. Pour le PAPEF également, la même opération a été

effectuée sur les activités appuyées par l'ARD notamment la mise en place du dispositif de coordination et de pilotage, L'appui à l'élaboration des PDC de Guédé Chantier et de Podor avec l'inclusion de la dimension genre et des autres dimensions transversales et la réalisation de trois mini-forages à Sama gandé et Soubalo Mboumba.

Un film et une documentation sur la capitalisation des acquis obtenus avec l'appui de ces partenaires et la forte implication de l'ONG Mon-3 seront réalisés et partagés avec tous les acteurs de développement territoriaux.

#### **1.2.5.4.7 Fonds Andalous des Municipalités pour la Solidarité Internationale (FAMSI)**

Le programme AWA financé par ce fonds en est à sa seconde phase qui avait prévu la réalisation de 5 mini-forages et l'appui à la création de projet économique pour les femmes. Les travaux des mini forages sont en cours. Le taux de salinité élevé de la nappe rencontré sur le site des deux ouvrages prévus à Dodel nous a conduit à substituer les projets à des adductions d'eau potable à partir de forages proches. Les deux mini forages de Gamadji Saré et l'un de Ndiayène Pendaou sont en cours de finalisation.

La mise à disposition d'un fonds supplémentaire par la commune de Cordoba a permis la réalisation d'un ouvrage additionnel et d'une extension de réseau d'eau à partir de Korkadji pour remplacer l'ouvrage de Moundouwaye infecté par des larves.

Pour les projets économiques, la situation se présente ainsi :

- Les GPF Fedia de Niagorgo ont reçu des formations en fabrication de savon, d'eau de javel et de farine nutritionnelle. Ce GPF a également bénéficié d'un moulin à céréales et des Thermosoudeuse pour l'amélioration de leurs conditions socio-économiques.
- Le GPF Darnibé Bamtaré de Diaw Sénégal a reçu une formation en fabrication de farine nutritionnelle et d'eau de javel. Le groupement a bénéficié d'une moto pompe pour son jardin maraîcher
- Le GPF Bamtaré de Lewel a également reçu une formation en fabrication de farine et d'eau de javel. Ce groupement a aussi bénéficié d'un grillage pour son jardin maraîcher et le projet est à la recherche d'une moto pompe qui permettra l'irrigation du périmètre maraîcher.

Les autres sites bénéficieront plus tard de leur projet économique. A noter que ce projet vise un développement qui repose sur un grand engagement des bénéficiaires pour fructifier ce montant de 1 million de F CFA prévu par projet.

#### **1.2.5.4.8 Projet Fleuve Sénégal, Les Chemins des Savoirs (CDS)**

La région du Fleuve Sénégal est un territoire riche d'histoires et de cultures : zone d'échanges d'idées et de langues, elle est souvent nommée le 'Berceau du Sénégal'. A ce jour, seule la ville de Saint-Louis attire des voyageurs. Le défi que souhaitent relever les localités du Fleuve et les acteurs de la société civile est de proposer de nouvelles voies de valorisation des patrimoines, en structurant plusieurs Chemins des Savoirs, qui amèneront les publics à dépasser Saint-Louis, qui deviendra alors la porte d'entrée vers d'autres localités toutes aussi riches et en demande. En second lieu, la région du Fleuve est une zone de départ de migrations importante, et le programme s'attachera à travailler avec les acteurs locaux à l'appropriation du territoire et à la mise en avant des terroirs.

Présentant à la fois des richesses culturelles et des ressources humaines importantes, ce territoire est demandeur en matière d'ancrage des populations, de création d'opportunités économiques viables et pérennes, et de prévention des migrations irrégulières.

« Fleuve Sénégal : les Chemins des Savoirs » est un programme de mise en valeur touristique de la zone, de développement économique, d'appui aux communautés locales et d'aménagement des territoires.

Il sera sous-tendu par la mise en cohérence des actions d'accueil touristique, la valorisation des patrimoines naturels et culturels (sites naturels, patrimoine bâti, artisanats et patrimoines immatériels, patrimoine religieux, évènements ponctuels, agenda culturel), et l'éducation au patrimoine et à la citoyenneté mondiale. Ce programme est en adéquation avec les souhaits du gouvernement Sénégalais, qui axe son appui aux pôles territoires sur ces thématiques, et en adéquation avec les dynamiques régionales portées par les autorités locales, l'Agence Régionale de Développement et les Syndicats d'Initiative locaux.

L'objectif global est d'améliorer le cadre de vie des populations riveraines du Fleuve Sénégal par la valorisation des patrimoines et l'attractivité territoriale décliné en 4 objectifs spécifiques que sont 1) Connaître, aménager et interpréter des sites patrimoniaux et des zones d'accueil touristique ; 2) Renforcer les capacités des acteurs locaux ; 3) Renforcer la cohésion sociale des populations riveraines du Fleuve Sénégal et 4) Promouvoir et commercialiser la destination Fleuve Sénégal.

Concernant la mise en œuvre opérationnelle du projet, une seule tranche a été mise à disposition et a permis de réaliser les activités suivantes :

- Visite des réalisations de la MAVA au niveau des RNC de Tocc Tocc et Guembeul ;
- Réunions de partage sur les conventions de partenariat avec la MAVA et le PFNAC ;
- Signature de la convention de partenariat avec la MAVA.
- Mission d'expertise pour la création de nouveaux circuits touristiques « patrimoine nature »
- Atelier de partage sur la plateforme de gouvernance des acteurs de valorisation des patrimoines et du tourisme ;
- Rencontre des Directeurs avec le Ministère ;
- Réunion de partage avec le Syndicat d'initiative et de tourisme ;
- Analyse des pistes d'articulation de l'accompagnement des artisans dans le cadre du PDT avec le programme CDS ;
- Possibilité de partage de données de diagnostic de patrimoines immatériels et de l'offre de transport ;
- Accueil de trois experts de Tetraktys pour une mission de 08 jours ;
- Missions de repérage et identification de circuits touristiques au niveau de la mangrove de Bango à Guembeul, de l'île de Saint Louis et des réserves naturelles ;
- Géolocalisation et cartographie des circuits ;
- Cartographie et proposition d'un circuit touristique d'une semaine ;
- Analyse de l'état des lieux du partenariat avec le PFNAC ;
- Identification de sites pour le campement éco touristique dans le cadre du PFNAC ;
- Réunion de partage avec le Bureau d'Information dans une perspective de partenariat ;
- Rencontre avec l'ASPT (Agence sénégalaise de promotion du tourisme) ;
- Formation des jeunes dans les métiers du cinéma dans le cadre du Ciné Gourel ;
- Atelier de partage sur les problématiques de l'eau, source de vie et de conflit animé par Souleymane Bachir DIAGNE aux coté de du Geneva water hub, et les acteurs locaux ;
- L'art pour l'eau et la paix avec le Geneva Water Hub et Milk Musik ;
- Production de 03 films sur l'eau et la paix ;
- Concert avec Baaba Maal et divers artistes connus et locaux ;

- Rencontre avec le Ministre du Tourisme et des transports aériens ;
- Projet de structuration et de fonctionnement de la plateforme à travers des statuts et d'un règlement intérieur ;
- Atelier de partage avec les acteurs de valorisation des patrimoines et du tourisme ;
- Production et partage d'un compte rendu (objectifs, axes stratégiques, méthodologie, mode de fonctionnement, etc.) avec tous les acteurs qui avaient pris part à la rencontre ;
- Traitement des données de diagnostic ;
- Diagnostic du studio photo Omar LY ;
- Production d'un rapport d'analyse des données de diagnostic des patrimoines, des hébergements et de l'offre en transport à l'échelle de la région ;
- Perspectives de mise en synergie entre le programme « CDS » et le projet de centre d'interprétation au niveau du CRDS ;
- Présentation du projet ;
- Ecriture d'un projet de convention de partenariat.

#### **1.2.5.4.9 Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEP) avec l'Agence de Développement Municipal (ADM)**

Le Projet de Gestion des Eaux Pluviales et d'Adaptation au Changement Climatique (PROGEP) est initié par le gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale. L'objectif est d'améliorer la prévention des inondations dans la zone péri-urbaine de Dakar et de promouvoir la gestion urbaine durable et résiliente dans des villes pilotes telles que Saint Louis et Diamniadio.

L'intervention de l'ARD s'opère à travers la sous-composante A3 du PROGEP, principalement l'activité "appui à la mise en place de l'intercommunalité". Son soubassement consiste à bâtir une dynamique partenariale entre les collectivités territoriales du département de Saint-Louis avec la mise en branle du principe de réappropriation d'une nouvelle identité territoriale pour faire face aux défis d'une gouvernance territoriale concertée, intégrée et mieux planifiée.

Les objectifs visés sont, de manière générale, de mettre en place dans une démarche participative, une coopération intercommunale des collectivités territoriales du département de Saint-Louis sur les enjeux du changement climatique (CC), de la résilience et du concept de ville durable.

De manière spécifique les objectifs sont de i) construire des dynamiques territoriales intégrées apportant des réponses innovantes et durables aux défis liés au CC ; ii) promouvoir la solidarité et la coopération entre les collectivités territoriales autour de la définition et de la mise en œuvre de réponses structurantes sur des enjeux partagés et iii) assurer la coordination et l'harmonisation du développement territorial ainsi que la mutualisation des ressources des collectivités territoriales concernées.

Ces objectifs s'inscrivent dans l'objectif global du PROGEP à Saint-Louis qui vise l'intégration des risques d'inondation dans la planification urbaine locale à travers l'élaboration d'outils de renforcement pour assurer la préparation et la mise en œuvre de réponses aux inondations à court et à long termes, une diminution de la vulnérabilité et une augmentation de la résilience au changement climatique en milieu urbain, ainsi que la promotion des villes durables. L'exécution de l'activité « Appui à la mise en place de l'intercommunalité » par l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis à réaliser des activités très importantes qui ont été menées au niveau des cinq communes de l'agglomération de Saint-Louis.

Dans ce cadre un long processus a été entamé et a permis :

- La mise en place du dispositif institutionnel et technique qui a marqué le démarrage des activités d'information et de sensibilisation auprès des différentes catégories d'acteurs territoriaux ;
- La restructuration et le renforcement de capacités des acteurs communautaires et redynamisation des cadres de concertation à travers la redynamisation de 172 Comités villageois de développement (Gandon, Ndiébène Gandiol et Fass Ngom) et 32 Conseils de quartier (Saint-Louis et Mpal), la mise en place de 2 collectifs des conseils de quartier et 3 cadres communautaires de développement durable (CCD) et l'organisation de plus de 34 sessions de formation thématiques au niveau communal et 8 ateliers au niveau départemental au profit des acteurs territoriaux ;
- L'élaboration du document cadre de coopération intercommunale avec l'organisation d'ateliers de diagnostic communaux, de partage et de validation des résultats de diagnostic, l'élaboration du document cadre et la pré-validation des statuts de la future structure intercommunale ;
- Les plans communaux d'action pour l'environnement (PACE) sont élaborés et connaissent un début de mise en œuvre par les acteurs communautaires
- La formalisation de la coopération intercommunale (session de délibération) ;
- Les statuts de l'ACT-Saint-Louis sont validés et disponibles ;
- Le début d'animation de la coopération intercommunale est réalisé à travers la mise en œuvre du projet d'investissement communautaire (PIC) promotion de la salubrité.

#### **1.2.5.4.10      Projet d'investissement Communautaire (PIC) Salubrité**

En juillet 2019, l'ARD a obtenu un financement du PROGEP pour la mise en œuvre du Projet d'investissement communautaire (PIC) Salubrité pour un montant global de 500 000 000 F CFA. Ce projet vient renforcer le processus intercommunal dont le diagnostic avait mis en évidence l'ampleur de la prolifération des déchets face aux moyens très limités des communes du département pour une prise en charge efficace. Ceci justifie la prise de position unanime des populations comme des élus et services techniques sur la nécessité de faire de cette question un axe primordial pour engager des actions concrètes sous le portage du cadre de l'intercommunalité dans l'agglomération de Saint-Louis axée sur les objectifs de résilience urbaine et d'adaptation au changement climatique. Une telle position semble bien être confortée par la nouvelle posture des autorités supérieures du pays qui viennent de donner des orientations fortes pour lutter contre l'insalubrité dans nos villes.

L'ampleur du défi nécessite en effet, la mutualisation intelligente des moyens humains, matériels et financiers autour d'actions efficacement combinées avec les autorités locales, de l'administration et des citoyens. Compte tenu des délais assez limités, des objectifs intermédiaires sont fixés sur la base d'un plan d'action budgétisé à réaliser selon les possibilités techniques, matérielles et financières.

L'objectif général visé est de contribuer à l'amélioration durable du cadre de vie dans la commune de Saint-Louis et son agglomération décliné en objectifs spécifiques que sont : (1) renforcer les capacités des dispositifs communautaires dans la gestion des déchets dans les communes du département de Saint-Louis ; (2) mettre à niveau les collectivités territoriales en équipements pour la collecte et l'évacuation des ordures ménagères.

Le PIC salubrité est centré sur une approche inclusive pour catalyser une dynamique visant à instaurer une mobilisation conséquente des communautés, des services communaux organisés autour des conseils de quartiers et de comités villageois de développement.

La stratégie adoptée vise à emmener de manière sûre et durable les populations à s'approprier l'action, à changer de comportement et à porter elles-mêmes les actions communautaires en vue de la réalisation des objectifs.

Les activités réalisées au cours de la période :

- La sensibilisation, la communication et le renforcement des capacités institutionnelles ;
- Création de 21 GIE de nettoyage fonctionnel ;
- Installation de 4 Comités de Nettoyement Communal (CNC) ;
- L'éradication de 30 dépôts sauvage ;
- Construction de 16 espaces verts communautaires (EVC) ;
- L'acquisition des équipements de pré collecte et du petit matériel de nettoyage des ordures ménagères avec 24 000 poubelles de 50 litres avec tamis, 450 poubelles 600 litres avec tamis ; 50 conteneurs, 800 fourches, 800 râpeaux, 1 000 ballets brosses /conteneurs, 1 000 pelles, 800 brouettes, 500 gants, 500 combinaisons durables, 500 bottes, 300 masques, 300 casquettes anti soleil, 10 balayeurs avec rouleau et 16 coffrets charrettes.

#### **1.2.5.4.11 Projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP)**

Face aux fréquentes et extrêmes raz de marée qui ont sévi le long de la Langue de Barbarie, et l'érosion côtière qui les ont suivis, un grand nombre de familles ont perdu leurs biens emportés par les houles particulièrement en août 2017 et en février 2018. Ces dernières ont été contraintes d'abandonner leurs maisons détruites et ont été déplacées dans des conditions de précarité extrêmement d'où le besoin d'une assistance urgente. Face à cette situation, l'État a initié en 2018, avec le concours de la banque Mondiale le projet de relèvement d'urgence et de résilience à Saint-Louis (SERRP). L'Agence de Développement Municipal (ADM) en est l'agence d'exécution au niveau national. Parmi les activités envisagées par le Projet SERRP, figure la libération et le déplacement des populations sur une bande de sécurité de 20 mètres de large sur 3,5 kilomètres de long sur la Langue de Barbarie entre la mer et les quartiers de Guet-Ndar, Gokhou Mbathie, et Ndar Toute pour sécuriser les populations installées en front de mer et réduire les dégâts causés par l'avancée de la mer.

L'objectif de développement du projet (ODP) est de réduire la vulnérabilité aux risques côtiers des populations établies sur la Langue de Barbarie et de renforcer la planification de la résilience urbaine et côtière de la ville de Saint-Louis.

Le SERRP entend améliorer les conditions de vie de 9158 personnes, à travers leur réinstallation sur un site aménagé et dans des logements appropriés. Toutefois, le financement actuellement approuvé ne permettra de reloger que 50% des ménages et personnes ciblées soit 5000 personnes. Le gap de financement d'un montant de US\$ 15 millions devra être résorbé pour permettre le relogement définitif des 4158 personnes restant. Le SERRP a aussi, entre autres objectifs, le développement d'un Plan de résilience urbaine et côtière pour Saint-Louis.

Pour l'atteinte de son objectif de développement, le SERRP est articulé autour des composantes suivantes :

- Composante 1 - Réponse aux besoins immédiats des populations touchées par la catastrophe : elle permettra de fournir un logement temporaire et des services connexes aux familles actuellement déplacées du fait de la catastrophe et d'améliorer de toute urgence leurs conditions de vie.

- Composante 2 - Relogement planifié des populations vivant dans la zone à haut risque sur la Langue de Barbarie : elle répond au besoin, à moyen terme, de réinstaller les familles touchées dans des logements permanents. Plus spécifiquement, cette composante favorisera le changement transformationnel par le relogement planifié des populations les plus vulnérables établies dans la zone côtière à haut risque. Elle inclut le développement d'un nouveau site de relogement, la mise à disposition logements permanents et l'appui aux moyens d'existence et aux activités de facilitation sociale et de participation citoyenne pendant toute la durée du processus de réinstallation.
- Composante 3 - Renforcement de la planification de la résilience urbaine et côtière. Cette composante répond aux besoins, à long terme, pour Saint-Louis, de devenir une ville côtière plus résiliente. Dans le contexte d'un projet d'urgence, cette composante est particulièrement importante pour amorcer les processus de plus longue durée nécessaires pour lutter contre les causes sous-jacentes de la vulnérabilité et réduire au minimum les impacts de futurs événements dangereux.
- Composante 4 : Composante pour la réponse d'urgence que le Gouvernement du Sénégal pourrait activer à la suite d'une crise ou d'une urgence admissible. Elle permettra de réaffecter les fonds du projet en appui à la réponse et à la reconstruction d'urgence.
- Composante 5 : Gestion, suivi et évaluation du projet qui porte sur la coordination et la gestion ainsi que le suivi et l'évaluation du Projet.

Dans les arrangements institutionnels l'ARD est positionnée pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du SERRP au niveau régional. Une convention d'un montant estimé à 73 568 000 FCFA a été signée en décembre 2018 pour l'appui institutionnel. En 2021, une nouvelle convention de 265 500 000 FCFA sera signée pour accompagner les activités de consolidation du processus de coopération intercommunale pour la résilience urbaine et le développement territorial. L'ARD assure également la mission d'appui à la mise en œuvre de la sous-composante 3 (Renforcement de la résilience urbaine côtière à Saint-Louis) dont la mise en place d'un système d'alerte précoce communautaire sur la cote de Saint-Louis.

Plusieurs activités ont été réalisées durant l'année 2020 dont :

- L'appui à l'animation du dispositif régional ;
- La facilitation de la mise en place du comité de coordination et de gestion du site de Diougop (arrêté préfectoral disponible) ;
- La facilitation des missions conjointes BM-ADM
- La facilitation de l'acquisition de l'acte d'affectation (extrait de délimitation du Triangle et des autres espaces additionnels nécessaires) ;
- La coordination et la mise à œuvre du plan d'action du Comité ad hoc ;
- L'organisation de la cérémonie de paiement de la tranche 2 des compensations aux ayant droit du site de Diougop ;
- L'organisation de l'atelier de partage sur les modalités de gestion informatique du Mécanisme de gestion des Plaintes (MGP) ;
- La tenue des ateliers de validation du rapport « stratégie ville durable de Saint-Louis » et de validation des choix des variantes de localisation du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU).



#### **1.2.5.4.12 Projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable (PAF/AGRIFED)**

Le projet d'Appui aux Femmes dans l'Agriculture et le Développement Durable, initié par ONU FEMMES et BNP Paribas contribue au programme « Accès des femmes à la terre et aux ressources productives pour une agriculture résiliente au changement climatique ».

Il propose une approche intégrée d'accompagnement en vue de lever les goulots d'étranglement et permettre une autonomisation réelle des agricultrices. Ce projet contribue à répondre aux défis de huit objectifs du développement durables (ODD) : (1) Eradication de la pauvreté, (2) lutte contre la faim, (5) égalité des sexes, (7) recours aux énergies renouvelables, (9) innovation et infrastructures, (10) réduction des inégalités, (13) lutte contre le changement climatique, (15) protection de la faune et la flore terrestres, et (17) partenariats pour les objectifs mondiaux.

Le projet est prévu pour une durée de trois ans dans les régions à fort potentiel agricole de Saint Louis, Kolda, Tambacounda, Ziguinchor ainsi que la zone des Niayes. A travers ses interventions, à l'horizon 2021, le projet vise à autonomiser 15.000 agricultrices sénégalaises et à renforcer leur résilience face aux changements climatiques.

Dans sa mise en œuvre opérationnelle, les interventions du projet s'articuleront autour de quatre axes dont le soutien à la réforme foncière pour un meilleur accès et une sécurisation des terres affectées aux agricultrices qui est l'objet de la convention entre l'ARD et ONU Femmes. Une première convention a été signée et a permis de réaliser plusieurs activités dont :

- L'organisation de 6 sessions d'information et de formation dans les départements de Saint-Louis, Matam, Podor, Dagana, Bakel et Kanel en faveur de 207 autorités administratives et élus locaux dont 41 femmes autour des mesures clés à prendre pour réduire les discriminations en matière d'accès et de propriété foncière ;
- La diffusion de la circulaire N°0989/MAER/CT/SMD du 5 juin 2018 concernant l'accès des femmes aux aménagements hydroagricoles à travers l'organisation de 7 émissions en direct et de 7 rediffusions ;
- L'élaboration de 3 chartes locales de gouvernance foncière sensible au genre pour les communes de Diama, Ngnith et Mbane.

Avec l'avènement de la pandémie, la convention a été interrompue du fait que les activités à réaliser nécessitaient la présence de plusieurs acteurs. Par la suite, une nouvelle convention a été signée durant le mois de Novembre 2020 et des activités supplémentaires ont été ajoutées. Toutefois, il faut noter que certaines activités de cette convention ont été anticipées durant l'année 2020 à savoir :

- La réalisation de 3 reportages vidéo et photos sur la réalisation de la commande du Ministère de la femme de 271 tonnes de riz et 23,065 tonnes de céréales aux femmes de REFAN, sur les lampadaires installés dans les champs écoles des femmes de REFAN et sur la tournée effectuée par la Directrice d'ONU Femmes au niveau des bénéficiaires de crédit agricole mis en place par la BICIS ;
- La réalisation des états financiers 2019 du REFAN et la mise en place d'un logiciel de gestion comptable ;
- La confection du site web du REFAN ;
- L'accompagnement dans la mise en place de la ligne de crédit de 350 millions de F CFA dont 250 millions pour la campagne hivernale et 100 millions pour la commercialisation accordée par la BICIS et exécutée par BAOBAB.

#### **1.2.5.4.13 Programme Indicatif de Coopération Sénégal-Luxembourg phase 4**

Dans le cadre de la mise en œuvre du 4<sup>ème</sup> Programme indicatif de coopération (PIC IV) Sénégal-Luxembourg 2018-2022 qui vise globalement à appuyer le gouvernement sénégalais dans ses efforts visant à réduire, voire éradiquer à terme, la pauvreté, selon une approche de développement inclusive et durable, à travers le renforcement des systèmes nationaux de santé et de formation professionnelle et technique, une innovation majeure a été introduite avec l'intégration d'un objectifs intermédiaires horizontaux (OIH) ayant trait à la territorialisation des politiques publiques dans les deux secteurs d'intervention du PIC IV, selon des modalités encore à déterminer.

Aussi, l'objectif général visé par l'intégration d'un axe transversal lié à la territorialisation des politiques publiques est de contribuer à permettre aux acteurs du territoire (collectivités territoriales, services techniques, OSC) de s'approprier progressivement et par l'action/formation, leur mission de gouvernance et de maîtrise d'ouvrage dans la mise en œuvre des politiques publiques de santé et de formation professionnelle et technique (FPT) au niveau de leur territoire, cela dans le but d'améliorer la performance et la qualité des services rendus aux populations.

Il s'agira par conséquent d'améliorer les capacités de gouvernance locale et de pilotage territorial des CT en favorisant un partenariat efficace entre l'Etat et les collectivités dans la délivrance des services, tout en veillant à la bonne cohérence de l'intervention avec les stratégies nationales (Plan Sénégal Emergent et politiques sectorielles) et à la nécessaire articulation entre les niveaux central/déconcentré/décentralisé dans les deux secteurs concernés. Les objectifs poursuivis dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques sont de tester une démarche et des expériences pilotes de territorialisation des politiques publiques de la santé et de la FPT au niveau de la ZCO (au moins 1 expérience par zone et par secteur) ; d'évaluer les expériences pilotes et les documenter et de procéder à une mise à l'échelle de l'expérience pilote à partir de 2020-2021.

Ce processus sera accompagné d'un important volet de renforcement de capacités portant sur les différentes compétences et fonctions exercées par les CT impliquées et les autres acteurs locaux impliqués.

Dans le cadre des actions de lutte contre la pandémie, l'ARD a signé 8 conventions tripartites avec LuxDev et les communes de Gandon, Ndiébène Gandiole, Fass Ngom, Mpal, Diama, Dagana, Richard Toll et Podor. Ces conventions avaient pour objet l'octroi par LuxDev d'une dotation financière de 4 000 000 FCFA par commune pour la lutte préventive contre la transmission du COVID-19. Avec l'obligation de port de masques, 50% du montant de chaque convention était destinée à doter les communes de masques. Le reste des enveloppes a permis aux communes bénéficiaires de disposer de kits de lavage des mains, de thermoflashes, de savons, d'eau de javel, de gels hydroalcooliques, d'équipements de protection individuel et de produits de désinfection. Tous ces équipements ont été remis aux structures communautaires et aux ménages pour les appuyer dans le respect des mesures barrières.

Pour la promotion des énergies renouvelables, l'ARD vient de signer une nouvelle convention tripartite de 31 763 440 FCFA avec LuxDev et le conseil départemental de Podor. Cette convention, d'une durée de 9 mois, permettra de doter le CFP de Dagana et les postes de santé Niassanté et Débit Tiguette de dispositifs solaires pour leur alimentation en électricité.

#### **1.2.5.4.14 Le Programme d'Accès à l'Eau et à l'assainissement en Milieu Scolaire (PAEMS) phase 3**

Le PAEMS a été identifié conjointement avec les partenaires locaux des régions de Saint Louis et de Matam. Il a pour objectif de les accompagner dans la mise en œuvre de stratégies régionales pour améliorer les conditions de scolarisation par la fourniture d'équipements de base (Adduction eau, bornes fontaines, latrines, clôtures...), la formation et la sensibilisation des enseignants, des élèves et du milieu aux bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Sa mise en œuvre s'appuie sur une forte mobilisation des acteurs locaux : les collectivités territoriales, les Inspections d'Académie, la société civile (Associations locales partenaires), les services techniques, les enseignants, les élèves et les CGE.

Au cours des deux premières phases d'implantation (2012-2015) et de consolidation (2016-2018) du programme, le PAEMS a permis d'intervenir dans plus de 90 écoles par un travail d'accompagnement et de mobilisation des partenaires locaux de l'éducation. Ces efforts ont abouti à une meilleure coordination des interventions sur les différents territoires, à une amélioration des conditions de scolarisation des élèves et des équipes pédagogiques et au renforcement de capacités des acteurs (notamment les collectivités territoriales et les associations locales) pour la conduite des projets.

Pour cette troisième phase d'intervention (2019-2021), la finalité du PAEMS est de parvenir au retrait du Partenariat en priorisant le renforcement durable des structures partenaires : les associations locales partenaires, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales. A partir des guides de procédures et des outils de capitalisation réalisés dans la phase 2, le programme propose d'accompagner les partenaires locaux dans la duplication de la méthodologie d'intervention des projets par les collectivités territoriales elles-mêmes vers un accès universel à Saint Louis et Matam et sur d'autres territoires selon la volonté du Ministère de l'Education Nationale.

La mise à disposition d'études sur les thématiques EHA et EDD dans les zones d'intervention et la mise en place de cadre de concertation au niveau local ont permis d'améliorer les pratiques des bénéficiaires en milieu scolaire. Ces efforts de coordination doivent désormais s'étendre pour parvenir à une amélioration au niveau régional.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du projet sont de permettre une gestion coordonnée, pérenne et multi-partenariale des politiques publiques d'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire au niveau régional des trois pays d'intervention ; d'accompagner les collectivités territoriales dans le transfert et la duplication de la méthodologie d'intervention des projets Eau/Hygiène/Assainissement et Développement durable et d'améliorer et de généraliser les pratiques EHA-EDD au sein des établissements scolaires des régions d'intervention et plus largement sur le territoire national.

Pour atteindre ces objectifs, l'ONG Le partenariat a signé une convention avec l'ARD pour l'atteinte du résultat 1 « Les Collectivités Territoriales identifient leurs besoins sur leur territoire et s'approprient le Guide méthodologique d'intervention pour la réalisation des projets EHA et EDD dans les écoles » de l'objectif 2 « Accompagner les Collectivités Territoriales dans le transfert et la duplication de la méthodologie d'intervention ».

La mise en œuvre de cette convention a permis :

- La mise à jour de la base de données et du SIG des écoles élémentaires de la région ;
- La réalisation de cartes thématiques pour la région et les communes de Diama, Ngnith, Mbolo Birane, Mery, Doumga Lao, Guédé Village, Fass Ngom, Gandon et Mbane ;

- L'impression d'un jeu de 3 cartes sur la situation de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la clôture des écoles élémentaires des communes ;
- La formation de 115 acteurs territoriaux dont des élus, des membres des CGE, des APE, des CODEC sur le guide méthodologique d'intervention du PAEMS ;
- La réalisation des études techniques et de diagnostic des 15 écoles prioritaires identifiées par les communes pour la réalisation du pack intégré mis en place par le PAEMS avec une contribution des communes bénéficiaires.

Une seconde convention est prévue afin de toucher 9 autres communes dont le niveau d'accès des écoles élémentaires aux ouvrages annexes est très faible. Cette convention vise les communes de Boké Dialloubé, Bokhol, Dodel, Fanaye, Gamadji Saré, Madina Ndiathbé, Ndiayène Pendao, Ronkh et Ross Béthio.

#### **1.2.5.4.15 Projet d'Appui à la Gouvernance Locale dans le Département de Podor (PAGOR)**

Le Projet d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGOR) s'insère dans le deuxième et le troisième objectif de la réforme de l'Acte III de la décentralisation. Financé par l'AECID pour un montant de 220 875 155 Francs CFA et mis en œuvre par l'ARD de Saint-Louis, ce projet vise à accompagner 18 Communes du département de Podor (Région de Saint Louis) dans le renforcement de leur gestion technique et financière par le biais d'une dynamisation des cadres de concertation, de l'amélioration de leur fiscalité ainsi qu'à la modernisation de la gestion de l'état civil. En outre, cette action est fonctionnelle et complémentaire à un appui budgétaire marqué (PAPIC Saint-Louis), d'un million d'euros afin d'améliorer la gouvernance budgétaire des 18 Communes ciblées. Tel projet, qui est complémentaire au PAPIC, s'aligne au PACASEN. Ainsi, le soutien sera accordé aux 18 Communes du département de Podor qui n'ont pas pu intégrer le PACASEN. Il s'agit des communes de : Méry, Doumga Lao, Madina Ndiathbé, Mboumba, Walaldé, Aéré Lao, Gamadji Saré, Dodel, Guédé Village, Guédé Chantier, Démette, Bodé Lao, Fanaye, Ndiayene Pendao, Mbolo Birane, Boké Dialloubé, Galoya Toucouleur et Pété.

Dans le cadre de la mise en route du projet, une situation de référence des 18 communes bénéficiaires a été élaboré à travers l'évaluation des performances et des Conditions Minimales Obligatoires (CMO) ainsi que l'administration d'un questionnaire sur la gestion municipale. Cet exercice a débouché sur l'élaboration du Plan annuel de Renforcement de Capacités (PARCA) devant permettre d'améliorer le niveau de performance des 18 communes. De même, l'atelier de lancement, la première réunion du comité de pilotage et la première réunion du comité technique ont permis d'informer les cibles du démarrage effectif des activités des projets PAGOR et PAPIC, de partager et de valider le plan de travail du premier semestre et de signer les contrats de performance avec les communes bénéficiaires ; Il a aussi été effectué la redynamisation des 18 cadres de concertation, de planification et de suivi-évaluation des communes, l'élaboration des PDC de Bodé Lao Aéré Lao, Golléré et Walaldé et le suivi du respect des CMO par les 18 communes bénéficiaires.

#### **1.2.5.4.16 Projet de généralisation et de pérennisation des systèmes de GOM**

Le Département de Podor et le Département des Yvelines ont signé une convention cadre en 2017 consacrée essentiellement à la gestion des ordures ménagères dans le cadre du projet de généralisation et de pérennisation des systèmes communaux de gestion des ordures ménagères dans le département de Podor.

Ce projet vise à renforcer les compétences de gestion des déchets des collectivités territoriales du département de Podor grâce à une politique départementale cohérente afin de réduire la pollution environnementale et améliorer le cadre de vie des populations. En outre, le projet s'arrime sur les orientations nationales notamment avec le PSE et l'Acte 3 de la décentralisation mais aussi la vision du Chef de l'Etat sur l'initiative « Sénégal zéro déchets ».

L'Agence régionale de développement de Saint-Louis, l'ONG Le Partenariat, la Maison des Yvelines et un Service Technique Départemental (STD) constitués au sein d'une Unité de Gestion de Projet (UGP), accompagnent la mise en œuvre opérationnelle de toutes les activités du projet.

#### ☛ **Rôle de l'ARD**

L'Agence Régionale de Développement, bras technique des collectivités territoriales de la région, appuie la maîtrise d'ouvrage du projet et veille à l'articulation et l'harmonisation avec les politiques publiques et les initiatives régionales. De manière spécifique elle appuie :

- La planification et le suivi des activités du projet ;
- L'animation du cadre de concertation des collectivités territoriales du département de Podor ;
- La mise en place des systèmes de GOM ;
- La structuration et le renforcement de capacités des acteurs du système de gestion des déchets ;
- La capitalisation des bonnes pratiques et la réalisation de certaines études.

#### ☛ **Validation de l'évaluation environnementale stratégique**

Une évaluation environnementale stratégique (EES) a été commanditée par le CDP conformément aux dispositions de la loi 2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'environnement. En dehors des orientations et retours sur le rapport provisoire de l'étude, l'ARD a pris part à la réunion du comité technique régional de validation des études environnementales. Cette rencontre avait comme principal objet de recueillir les observations et recommandations des différents partenaires pour la validation du rapport. Lors de la séance, l'ARD a apporté certaines clarifications importantes par rapport au projet suite à quelques interpellations. Au sortir de la rencontre le rapport a été validé sous réserve d'intégrer les observations. A ce jour le Département de Podor dispose de son certificat de conformité environnementale pour le projet.

Dans cette partie, une mission de screening a été réalisée dans tous les sites de dépôt des ordures avec l'identification de l'emplacement des différents ouvrages.

En termes de perspectives, le travail environnemental va se poursuivre avec la task force constituée de l'ARD, de la DREEC et du service d'hygiène.

#### ☛ **Attribution des marchés d'acquisition des équipements**

Après avoir accompagné le CDP dans l'élaboration des dossiers techniques et le processus de passation des marchés pour l'acquisition des équipements et la construction des infrastructures, l'ARD a pris part aux rencontres de la commission d'évaluation des offres en proposant les outils utiles pour faciliter la sélection. Le marché d'acquisition des équipements de nettoyage (petit matériel de nettoyage et charrettes, etc.) a été attribué et les premières livraisons ont été effectuées en début de second semestre de 2020.

#### ☛ **Journée de lancement des activités de nettoyage**

L'ARD a accompagné le CDP dans la préparation de cette activité en apportant un certain nombre d'orientations et recommandations nécessaires pour la réussite de l'évènement. En effet, une rencontre préparatoire a été organisée pour partager les termes de référence de l'activité et les modalités pratiques d'organisation. Une délégation conduite par le Directeur de l'ARD a pris part à la cérémonie de lancement des activités de nettoyage sous la présence des autorités locales et des partenaires du Département des Yvelines.

#### ☛ **Finalisation de la PDGOM**

L'objectif du Plan Départemental Doter les collectivités territoriales de Podor d'un document de planification de référence pour l'amélioration de la gestion des déchets solides et du cadre de vie. Il promeut l'intercommunalité avec la mise en place des systèmes de nettoyage et l'économie circulaire à travers le recyclage et la valorisation des déchets solides. Pour la finalisation du document, l'ARD a mis en branle un dispositif avec l'implication des chefs de division pour remettre au CDP ce livrable important du projet. Une planification quinquennale a été faite pour déterminer les besoins en équipements et infrastructures pour un montant estimatif de 4 719 500 000 FCFA.

#### ☛ **Participation aux réunions de l'UGP**

L'ARD a pris part à toutes les réunions de l'UGP dans les différentes phases de mise en œuvre du projet. Ces réunions ont permis de décliner certaines orientations et réajustements pour assurer la bonne mise en œuvre des activités. En dehors de la planification et du suivi des activités, ces rencontres ont été des moments d'échange technique et de partage sur les outils de pilotage.

#### ☛ **Renforcement de capacités des acteurs de nettoyage**

Dans l'optique de pérenniser les systèmes de GOM, des sessions de renforcement de capacités des acteurs du nettoyage ont été organisées dans les communes. Dans cette activité, l'ARD a apporté des orientations dans la démarche méthodologie et le contenu pédagogique de ces sessions de formation. Dans la phase pratique, l'ARD apportera toute son expérience des systèmes de GOM pour renforcer et maintenir les acquis des acteurs.

#### **1.2.5.4.17 Programme d'accès à l'Energie en Région de Saint-Louis**

Le Programme d'Accès en Energie dans la Région de Saint-Louis vise à soutenir le développement du tissu économique local d'une part à travers l'amélioration de l'accès à une énergie propre et durable pour les acteurs du territoire, et notamment les acteurs productifs du secteur agricole/pastorale et d'autre part, à travers le renforcement d'une offre locale adaptée sur les énergies renouvelables (principalement Biogaz et Solaire). Ce programme est mis en œuvre par le consortium de deux ONG françaises implantées au Sénégal Le Partenariat et le GERES sur la question énergétique avec l'accompagnement technique de l'ARD pour élaborer un plan d'action prioritaire dans les zones rurales de la région de Saint-Louis. Il est financé par l'AFD pour une durée de trois (3) ans, 2017-2019.

#### ☛ **Mise en place des plateformes énergétiques dans les villages de Mbiddi et Cas-Cas**

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAER des plateformes énergétiques ont été installées pour améliorer l'accès aux services énergétiques des activités économiques. Dans le village de Mbiddi, une zone d'activités économiques électrifiée a été installée avec la construction de cantines en voute nubienne et la centrale solaire de 16 kwc. Dans le village de Cas-Cas, le groupement des femmes a été accompagné dans l'installation d'une centrale solaire de 16 kwc

pour assouvir les besoins en énergie pour l'irrigation de leur parcelle maraichère de 20 hectares. L'ARD a accompagné tout le processus de mise en place de ces dispositifs avec les études socio-économiques et techniques, l'animation et la mise en place des structures de gestion, la réception des installations et les missions de suivi technique.

#### ☛ **Organisation du 1er forum régional sur les énergies renouvelables**

Du 16 au 18 janvier, un forum régional a été organisé pour promouvoir les énergies renouvelables dans la région de Saint-Louis, pour le renforcement de la transition énergétique, le développement économique territorial et la création d'emploi au profit des jeunes. Cette rencontre au sommet a vu la participation du Ministère du pétrole et des énergies, représenté par son Directeur de Cabinet avec ses agences, les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés, les universités et écoles de formation, les organisations de la société civile, etc.

Le forum s'est déroulé en trois temps forts à travers une cérémonie officielle d'ouverture, des panels avec des séances b-to-b et enfin une foire d'exposition des innovations technologiques en matière d'énergies renouvelables. Les résultats de ce forum permettront la consolidation d'un partenariat étroit et durable entre acteurs du secteur mais aussi l'accélération de la marche vers l'amélioration substantielle de l'accès à l'énergie abordable et à moindre coût des populations.

En termes de perspectives, l'ARD et le LP vont continuer à consolider les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du PAER qui a été acceptée en octobre 2020 par l'AFD

#### **1.2.5.4.18 1.3. Projet d'amélioration de l'accès à l'eau dans la commune de Fanaye**

Dans le cadre de la coopération entre la commune de Fanaye et celle de Vitoria Gasteiz (Espagne), l'ARD accompagne la mise en œuvre du projet d'amélioration de l'accès à l'eau avec la construction d'un forage et château d'eau à Léréyel. Depuis les études techniques, l'ARD assure le suivi de l'ensemble du processus de mise en place des activités (Passation des marchés, installation chantier, suivi des travaux, réception, etc.). En outre, l'ARD accompagne la structuration et le renforcement des capacités des acteurs notamment avec le l'installation du comité de pilotage et la sensibilisation des acteurs. La fin des travaux et la réception des ouvrages sont prévues dans le deuxième semestre de 2020.

#### **1.2.5.4.19 Projet d'accès à l'eau dans les villages de Ronkh**

Dans le cadre de la coopération entre la commune de Ronkh et les villes de Rezé et Commercy, l'ARD accompagne la mise en place réseaux d'alimentation d'eau potable pour les villages de Gaé Diawar, Ouro Islam, Guilado 2 et Gad Toumani. Dans ce projet, la commune de Ronkh a été assistée dans les études techniques, la passation des marchés, le suivi des travaux et la réception de l'ensemble des ouvrages. Les acteurs et les bénéficiaires ont été sensibilisés sur la gestion des ouvrages et l'utilisation de l'eau. A ce jour, tous les ouvrages ont été réceptionnés et en perspective une deuxième est à l'étude pour l'installation d'une mini station de traitement pour les villages de Fauy et Gawdiyel.

#### **1.2.5.4.20 Projet de contraste à la migration illégale à travers l'appui au Secteur Privé et à la création d'emplois au Sénégal (PASPED)**

L'ARD entretient une convention technique de partenariat avec l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS) pour la mise en place d'un système incitatif pour

l'insertion des jeunes formés dans le marché du travail. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du PASPED qui a pour objectif de réduire la migration irrégulière grâce au soutien au secteur privé et à la création d'emplois au Sénégal et vise à créer une plateforme fournissant une assistance financière et technique pour contribuer au développement des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sénégalaises en renforçant le potentiel économique local et celui de la diaspora en Italie. La stratégie est de mettre à disposition des ressources humaines et financières pour sensibiliser et promouvoir le développement du secteur privé dans des régions ciblées (Dakar, Diourbel, Thiès, Kaolack, Louga et Saint-Louis).

L'une des activités majeures de ce partenariat est la réalisation de la cartographie des entreprises de la région avec le concours de partenaires techniques comme les services techniques et les chambres consulaires. Ce travail a été complété par l'étude d'analyse des besoins des entreprises particulièrement pour l'accueil des stagiaires. Pour la sélection des stagiaires, un appel à candidature a été lancé en lien avec les besoins exprimés par les entreprises. La sélection des candidats s'est faite avec une commission composée de l'ARD et des services techniques parties prenantes du processus.

A la fin du premier semestre (mai - octobre 2020), des résultats ont été atteints à 98 % avec l'existence d'une base de données pertinente des entreprises de la région et de leurs besoins en termes de financement, d'équipements, de renforcement de capacités et de ressources humaines avec la mise à disposition des stagiaires. Enfin l'appel à candidature pour la sélection des stagiaires a permis de recueillir 1 590 candidats dont 198 ont été extraits pour les entreprises.

#### **1.2.5.4.21 Recherche de financement**

Dans le cadre de la coopération entre la Région Hauts-de-France, l'Agence Régionale de Développement et les collectivités territoriales de la région de Saint-Louis, les acteurs des deux territoires ont décidé de réaliser une demande de financement pour répondre à l'appel à projet de la Facilité de Financement des Collectivités territoriales françaises (FICOL) de l'Agence Française de Développement. Ce projet a pour objectif majeure de promouvoir les solutions off-grid d'énergies renouvelables et le renforcement d'une politique publique départementale d'accès à l'énergie pour tous.

Après l'acceptation de la note d'intention par l'AFD, l'année 2020 a été consacrée à la rédaction de la demande de financement qui est un document plus complet. A l'heure actuelle, le dossier est en cours d'instruction au niveau de l'AFD avec l'accompagnement d'un consultant (Groupe 8).

## **2 Etat d'exécution fiduciaire**

Cette partie présente la situation de la passation des marchés et l'état d'exécution sur la gestion financière.

### **2.1 Etat d'exécution des marchés**

L'ARD n'a pas exécutée dans le cadre de son budget de 2020 de procédure de passation des marchés. Les fournitures et matériels ont été acquis sur la base des appuis institutionnels des différents projets en partenariat.

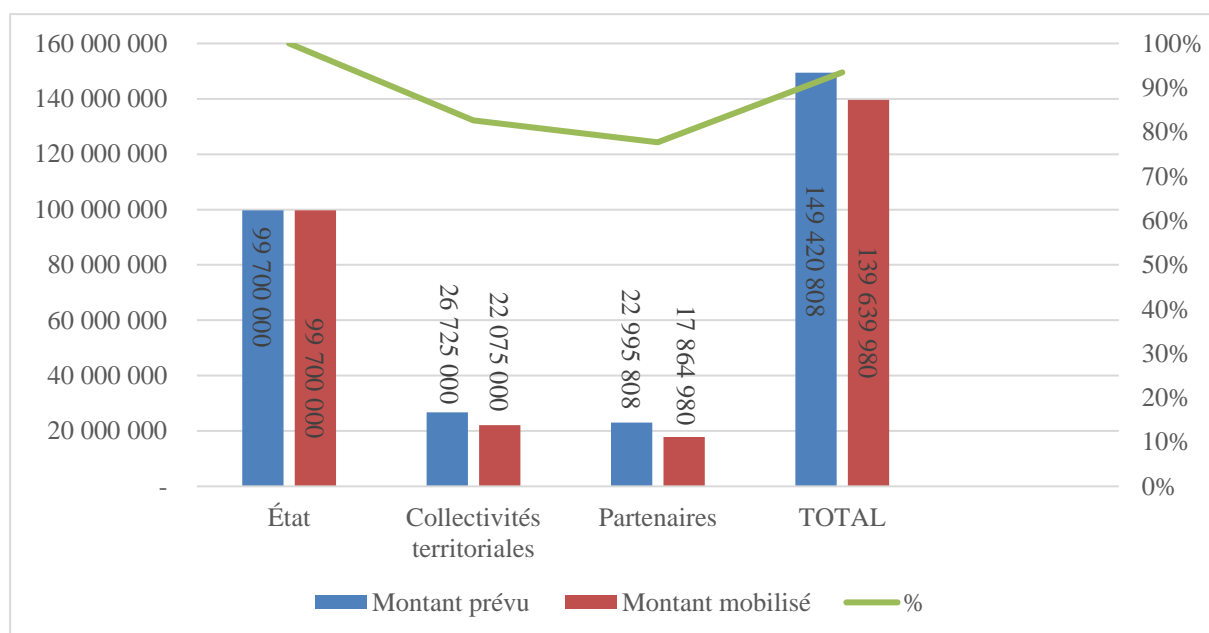
### **2.2 Etat d'exécution financière**

Ce volet présente la situation de mobilisation des fonds de l'État, des collectivités territoriales et des partenaires de l'ARD et l'état d'exécution financière.



La situation de mobilisation des fonds est présentée dans le tableau suivant :

Sources de financement	Montant prévu	Montant mobilisé	%
Etat	99 700 000	99 700 000	100%
Collectivités territoriales	26 725 000	22 075 000	83%
Partenaires	22 995 808	17 864 980	78%
<b>TOTAL</b>	<b>149 420 808</b>	<b>139 639 980</b>	<b>93%</b>



Les ressources inscrites dans le budget de l'agence sont essentiellement destinées au fonctionnement. Toutefois avec les conventions signées avec les différents partenaires, des actions d'investissement et de renforcement de capacités sont déroulées au profit des collectivités territoriales.

La mobilisation des ressources de l'ARD est très satisfaisante avec 93% des prévisions recouvrées. Ces ressources proviennent des Fonds de dotation de l'État qui représente 71% du budget. Il est suivi de la contribution des collectivités territoriales avec 16% et le reste vient des contributions des partenaires ayant des conventions avec l'agence. Il faut noter une régression par rapport à l'année précédente puisque la contribution est passée de 30 775 000 FCFA en 2019 à 22 075 000 FCFA en 2020 soit une baisse de 8 700 000 FCFA. Cette baisse peut s'expliquer par le fait que l'année dernière la plupart des collectivités territoriales ont non seulement cotisé, mais ont également soldé leur passif.

Le taux de décaissement global des ressources est assez satisfaisant avec 73%. L'ensemble du budget mobilisé est destiné à prendre essentiellement en charges les dépenses de fonctionnement dont :

- La rubrique Autres achats avec un taux de décaissement de 74,10% qui prend en charge l'essentiel des dépenses de fonctionnement et le niveau d'exécution est très satisfaisant, car l'essentiel du passif circulant fournisseurs a été soldé ;
- La rubrique Autres frais de transport dont le taux de décaissement est de 0% du fait que pour les missions à l'étranger, les partenaires prennent généralement en charge les billets d'avion ;

- La rubrique Locations et charges locatives qui a un niveau de décaissement de 99,08% qui est très élevé du fait que c'est une charge qui est connue d'avance. Il est important de noter l'appui de partenaires comme le SERRP, LuxDev et l'ONG Positive Planet ;
- La rubrique Entretien, réparation et maintenance avec un taux de décaissement de 98,14%. C'est un poste budgétivore qui tout au long de l'exercice a fait l'objet d'un suivi particulier au vu de la vétusté du parc automobile et des locaux abritant l'agence. Par ailleurs, il est prévu dans un futur proche de trouver une solution définitive par la construction d'un siège dont le montage financier est en cours ;
- La rubrique Prime d'assurance qui a un niveau de décaissement de 100%. Ce taux est dû au fait que les montants sont préalablement connus. Cette rubrique ne prend en charge que la moitié des cotisations de l'IPM et l'assurance des véhicules ;
- La rubrique Publicité, publication, relations publiques avec 0% de décaissement permet de financer la prise en charge des colloques, séminaires et conférences. Toutefois ces derniers sont pris en charge par les partenaires, ce qui explique que cette rubrique n'est pas trop sollicitée ;
- La rubrique Frais de télécommunications est à un taux de décaissement de 83,63% mais il faut noter que le montant budgétisé n'est pas élevé. Ce qui traduit une volonté manifeste de rationalisation des dépenses de fonctionnement, mais sans porter atteinte à la qualité du service fourni aux partenaires ;
- La rubrique Frais bancaires présente un taux de décaissement de 67,33%. Ce qui s'avère être contraire à la convention nous liant à la banque qui nous exonère de frais bancaires. Toutefois, une défaillance du système informatique, selon la banque, explique ce taux de décaissement ;
- La rubrique Autres charges externes dont le taux de décaissement est de 73,83% regroupe les frais de réception, de missions internes et externes. Ce taux s'explique par le remboursement de missions effectuées depuis 2017, dont le budget nous est parvenu au cours de cette année ;
- La rubrique Impôts et taxes directs a un taux de décaissement assez faible de 14,21% du fait que l'agence a accumulé un passif fiscal important. Après négociation avec les services fiscaux, il a été convenu de faire des déclarations pour les impayés et de commencer à payer régulièrement les VRS à partir du mois de juillet 2020 ;
- La rubrique Charges diverses n'a pas connu de décaissement puisqu'elle est dédiée aux imprévus et à l'organisation du conseil d'administration. Toutefois, le contexte particulier de la pandémie n'a pas permis d'organiser un conseil d'administration ;
- La rubrique Rémunérations directes versées au personnel avec un taux de 87,38% absorbe l'essentiel des ressources de l'agence, même si aucune création de poste n'est prévue. Son niveau d'exécution est toujours élevé, étant entendu que l'agence s'appuie également sur ses partenaires pour combler son déficit d'effectif ;

- La rubrique Indemnités forfaitaires versées au personnel connaît un taux d'exécution élevé de 89,06% dû au fait que les indemnités sont déterminées par arrêté ministériel, donc connus d'avance ;
- La rubrique Charges sociales, avec un taux de décaissement de 88,20%, est marquée par puisque le remboursement de la dette sociale accumulé dernièrement par l'agence.

### **3 Conclusion, leçons apprises et recommandations**

Les activités de l'ARD en 2020 se sont bien déroulées dans l'ensemble malgré quelques retards notés dans l'exécution. Ceci peut s'expliquer par l'avènement de la pandémie du COVID 19 mais également l'importance des activités à dérouler, les nombreuses sollicitations extérieures. Le personnel technique assez limité (6 agents) constitue aussi une contrainte pour la mise en œuvre des activités. Toutefois, des alternatives ont été trouvées à travers la contractualisation avec des agents d'appui et l'utilisation optimale des stagiaires. En somme, la majeure partie des activités prévues dans le PTBA 2020 ont été exécutées et des leçons utiles ont été tirées pour une amélioration des performances.

#### **Leçons apprises :**

- La recherche de nouveaux partenaires peut contribuer fortement à l'amélioration des ressources de fonctionnement de l'ARD ;
- Une bonne coordination des activités peut réduire les contraintes liées à l'insuffisance de l'effectif du personnel ;
- Un renforcement de la collaboration avec les collectivités territoriales à travers un dispositif d'information partagé peut réduire les difficultés d'accès à des données exhaustives et fiables ;
- La collaboration avec les instituts supérieurs de formation est une bonne opportunité pour contribuer au renforcement des capacités des jeunes et à l'appui des collectivités locales ;
- La poursuite du processus de renforcement des capacités des élus locaux semble nécessaire pour une meilleure gestion des collectivités territoriales ;
- La généralisation des cadres de planification et de suivi-évaluation du développement peuvent permettre une meilleure harmonisation des interventions et un suivi régulier des projets.

### **4 Perspectives pour la prochaine période**

Les perspectives pour l'année 2021 sont déclinées selon les 5 axes stratégiques harmonisés avec toutes les ARD.

#### **Axe 1 : Appui à la planification locale, au renforcement des capacités et à la gouvernance locale**

- Finalisation et adoption des documents de planification en cours ;
- Elaboration des 12 PDC restants ;
- Elaboration du PDHA du département de Podor dans le cadre d'une convention avec l'ONG 3D ;
- Mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités axé sur les orientations des rapports de mesure de performance ;
- Poursuite du processus coaching territorial dans le cadre du PACASEN et du PAGOR.

## **Axe 2 : Appui à la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales**

- Appui à la prise en charge des préalables ;
- Appui à la préparation des conventions et assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- Appui à la passation des marchés (Assistance à la MO) ;
- Suivi environnemental et social des microprojets ;
- Suivi des chantiers des microprojets du FECT ;
- Suivi des chantiers des autres projets et programmes ;
- Poursuite de la mise en œuvre du PACASEN ;
- Poursuite de la mise en œuvre du PDZP.

## **Axe 3 : Appui au développement économique local**

- Poursuite de la mise en œuvre du projet de ferme intégrée ;
- Recherche de financement pour de nouveaux projets économiques.

## **Axe 4 : Appui au développement de partenariats et à l'harmonisation des interventions**

- Elaboration de réponses aux appels à projet et formulation de programmes ;
- Appui à la mobilisation des ressources pour le financement des plans de développement communaux ;
- Organisation des conférences territoriales.

## **Axe 5 : Pilotage de l'Agence Régionale de Développement**

- Gestion administrative de l'ARD ;
- Gestion financière ;
- Poursuite de la mise en œuvre du projet GP-GOM ;
- Poursuite de la mise en œuvre du PAGOR ;
- Poursuite de la mise en œuvre du projet de Relèvement d'Urgence et de Résilience à Saint-Louis (SERRP) ;
- Poursuite de la mise en œuvre du PIC VI ;
- Poursuite de la mise en œuvre du PAF/AGRIFED ;
- Poursuite de la mise en œuvre du PAEMS phase 3 ;
- Mise en œuvre d'AICHA 21 (phase 3) ;
- Mise en œuvre du projet ASSTEL phase 3 ;
- Poursuite de la mise en œuvre du projet AWA phase 2 ;
- Poursuite de la mise en œuvre du PASPED
- Mise en œuvre du projet avec l'OIM et la DGASE ;
- Mise en œuvre du projet de localisation des ODD ;
- Mise en œuvre du plan de communication de l'ARD ;
- Mise à jour du système de suivi-évaluation ;
- Réalisation des enquêtes socio-économiques des projets et programmes.